

Atelier de formation



La promotion et
la défense des
droits des
« Petites Bonnes »

14-21 mars 2002, Rabat, Maroc



Fondation
canadienne
des droits de
la personne

Atelier de formation

La promotion et la
défense des droits des
« Petites Bonnes »



Fondation canadienne des droits de la personne

Fondation canadienne des droits de la personne
1425, boul. René-Lévesque O.
Bureau 407
Montréal, Québec
Canada
H3G 1T7

Tél. : (514) 954-0382
Fax. : (514) 954-0659
Courriel : chrf@chrf.ca
Site web: <http://www.chrf.ca>

ISBN: 2-921337-31-2

© 2002 Fondation canadienne des droits de la personne.

Tous droits réservés.

Page couverture, photo de la fille Berbère © John C. Bruckman.

La reproduction de ce manuel, en tout ou en partie, est possible pour toute organisation non gouvernementale qui compte utiliser ces reproductions dans le cadre d'activités d'éducation en droits de la personne à la condition que la source soit spécifiée et que la Fondation canadienne des droits de la personne en soit avisée.

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	III
PLAN DE L'ATELIER.....	V
UNITÉ 1 PRÉSENTATIONS.....	1-1
ACTIVITÉ 1 ACCUEIL	1-3
ACTIVITÉ 2 VÉRIFIER LES ATTENTES DES PARTICIPANT(E)S	1-4
ACTIVITÉ 3 ÉTABLIR DES RÈGLES DE BASE	1-7
ACTIVITÉ 4 SE FAMILIARISER AVEC LA MÉTHODOLOGIE DU PROGRAMME	1-8
UNITÉ 2 APERÇU DE LA SITUATION DES « PETITES BONNES »	2-1
ACTIVITÉ 1 APERÇU DE LA SITUATION DANS CHAQUE PAYS	2-3
ACTIVITÉ 2 LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DES « PETITES BONNES » : LES EXPÉRIENCES DES ONG.....	2-5
ACTIVITÉ 3 LE GENRE : LE TRAVAIL DES FILLES ET DES GARÇONS	2-7
ACTIVITÉ 4 UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS	2-15
ACTIVITÉ 5 PRÉLIMINAIRES POUR L'ÉLABORATION D'UN MINI-PROJET PAR PAYS	2-17
UNITÉ 3 LES VALEURS ET ATTITUDES ENVERS LES « PETITES BONNES »	3-1
ACTIVITÉ 1 LES VALEURS ET ATTITUDES PERSONNELLES ENVERS LES « PETITES BONNES » – LE CONTINUUM	3-3
ACTIVITÉ 2 LE « MODÈLE NUAGES ».....	3-6
ACTIVITÉ 3 LE RÉSEAU D'INTERACTIONS D'UNE « PETITE BONNE »	3-12
UNITÉ 4 LES DROITS DES « PETITES BONNES ».....	4-1
ACTIVITÉ 1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES DROITS DE LA PERSONNE	4-3
ACTIVITÉ 2 PRÉSENTATION SUR LES ASPECTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DU TRAVAIL DES ENFANTS.....	4-7
ACTIVITÉ 3 ANALYSE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX DROITS DES ENFANTS	4-9
ACTIVITÉ 4 DÉBAT : L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR LES FILLES	4-13
ACTIVITÉ 5 MÉCANISMES NATIONAUX DES DROITS DES « PETITES BONNES » ET INSTITUTIONS NATIONALES	4-21
ACTIVITÉ 6 PRATIQUES EXEMPLAIRES AU NIVEAU NATIONAL	4-23

UNITÉ 5	CONSCIENTISATION : APPROCHES ET ACTIVITÉS.....	5-1
ACTIVITÉ 1	CONSCIENTISATION ET HABILITATION	5-3
ACTIVITÉ 2	LES ACTIVITÉS DE MON ORGANISATION : CONSCIENTISATION ET HABILITATION...	5-7
UNITÉ 6	VISITES DES ONG.....	6-1
ACTIVITÉ 1	PRÉPARATION POUR LES VISITES DES ONG.....	6-3
ACTIVITÉ 2	VISITES DES ONG.....	6-5
ACTIVITÉ 3	ANALYSE DES VISITES	6-6
UNITÉ 7	CONSCIENTISATION : PROCESSUS ET TECHNIQUES	7-1
ACTIVITÉ 1	PRÉSENTATION : CONSCIENTISATION EN DROITS DE LA PERSONNE	7-3
ACTIVITÉ 2	ÉTAPES D'UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION	7-5
ACTIVITÉ 3	MESSAGES DE SENSIBILISATION	7-11
ACTIVITÉ 4	PRÉSENTATION ET ANALYSE DES MESSAGES DE SENSIBILISATION.....	7-18
UNITÉ 8	PLANIFIER, RÉALISER ET ÉVALUER UN PROJET DE CONSCIENTISATION	8-1
ACTIVITÉ 1	DÉTERMINATION D'UNE DIRECTION	8-3
ACTIVITÉ 2	ÉVALUATION DU MINI-PROJET : RÉSULTATS ET INDICATEURS.....	8-8
ACTIVITÉ 3	PRÉCISION DE VOTRE MINI-PROJET	8-13
UNITÉ 9	PRÉSENTATION DES MINI-PROJETS	9-1
ACTIVITÉ 1	PRÉSENTATION DES MINI-PROJETS.....	9-3
ACTIVITÉ 2	BUDGET	9-4
ACTIVITÉ 3	CONCRÉTISATION DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS	9-7
UNITÉ 10	ÉVALUATION DE L'ATELIER	10-1
ACTIVITÉ 1	ÉVALUATION DE L'ATELIER ET CONCLUSION.....	10-1
RÉFÉRENCES.....		11-1

Avant-propos

Ce manuel a été élaboré dans le cadre du programme « Éducation en droits humains auprès de la jeunesse africaine » pour le projet « Promotion et défense des droits des Petites Bonnes » au Mali, Niger et Maroc. Il est mené par la Fondation canadienne des droits de la personne en étroite collaboration avec ses partenaires africains.

Ce projet est envisagé comme un projet-pilote, à partir duquel la FCDP pourrait, en se basant sur les acquis et les leçons apprises, développer un projet d'envergure régionale en Afrique francophone, et éventuellement l'étendre à Afrique anglophone. Il est de première importance que ce programme de formation en droits humains relatif à la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » soit perçu comme tel, et fasse ainsi place à des suggestions et observations de la part des participants et participantes afin de le peaufiner et l'améliorer.

Comme phases préliminaires à la réalisation de ce projet, la FCDP a procédé à une recherche documentaire afin de dresser un tableau sur la situation de la jeunesse africaine, sous l'angle des droits humains. La seconde étape a consisté à valider sur le terrain les conclusions de l'étude, à préciser la problématique et à identifier les partenaires potentiels. Un plan préliminaire du programme de formation a été enrichi et validé lors d'un atelier préparatoire, tenu à Bamako au Mali, en novembre 2001, auquel plus d'une quinzaine d'expert(e)s dans la problématique relative aux jeunes filles domestiques en Afrique ont participé activement.

Les objectifs du programme sont :

- Renforcer les capacités des organisations non-gouvernementales (ONG) à analyser les questions relatives à la problématique des jeunes filles domestiques (« Petites Bonnes »), à la lumière des valeurs et principes des droits humains, universellement acceptés.
- Accroître les capacités des ONG à concevoir, organiser et conduire des activités d'éducation en droits de la personne afin de promouvoir et défendre les droits des jeunes filles domestiques.
- Permettre aux ONG d'échanger leurs expériences afin d'enrichir leurs pratiques et de faciliter les activités de réseautage et de partenariat.

Les participantes et participants de cet atelier de formation sont, en majorité, des membres d'ONG féminines et/ou spécialisées sur la problématique et en droits humains. Les participants et participantes sont des responsables de la formation au sein de leur ONG ou occupent une fonction pour laquelle cet atelier serait bénéfique, afin d'améliorer ou de mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'actions.

Ce projet est réalisé grâce à la contribution financière de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Conception, recherche et rédaction :

Paul McAdams, spécialiste en éducation
Vincenza Nazzari, directrice, Éducation
Ian Hamilton, directeur des Programmes
Huguette Matte, chargée des Programmes, Afrique

Révision :

Carole Michaud, adjointe aux Programmes
Frédéric Hareau, chargé du Programme PIFDP

Également, nous tenons à remercier tous les participantes et participants de l'atelier préparatoire de Bamako qui ont contribué par leurs apports à préciser les thèmes retenus et qui ont su nous transmettre leur savoir, leur enthousiasme ainsi que leur engagement concernant la problématique des « Petites Bonnes ».

Des remerciements particuliers s'adressent à Madame Maimouna Tankoano pour ses suggestions pertinentes et pour avoir élaboré un document synthèse relatif à l'atelier préparatoire de Bamako.

Plan de l'atelier

Journée Période	Journée 1 jeudi 14 mars	Journée 2 vendredi 15 mars	Journée 3 samedi 16 mars	Journée 4 dimanche 17 mars	Journée 5 lundi 18 mars	Journée 6 mardi 19 mars	Journée 7 mercredi 20 mars	Journée 8 jeudi 21 mars
Avant-midi	Visite de Rabat	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de la situation des « Petites Bonnes » et échange d'expériences • Valeurs et attitudes envers les « Petites Bonnes » 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Droits des « Petites Bonnes » 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Droits des « Petites Bonnes » (suite) 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Visites des ONG 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Conscientisation : processus et techniques 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Planifier, réaliser, et évaluer un projet de conscientisation 	Compte rendu <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des mini-projets
Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée des participant(e) • Accueil • Présentations 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et attitudes envers les « Petites Bonnes » (suite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Droits des « Petites Bonnes » (suite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conscientisation : approches et activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites des ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Conscientisation : processus et techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier, réaliser, et évaluer un projet de conscientisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des mini-projets (suite) • Évaluation
Soirée			Exposé : le trafic des enfants					

Unité 1

Présentations

Journée 1



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaissance avec les membres de la FCDP, les personnes-ressources, les animatrices et l'animateur et les autres participant(e)s.• Vérifier les attentes des participant(e)s et connaître les objectifs de l'atelier.• Créer les conditions propices à une dynamique de groupe productive fondée sur le respect mutuel.• Se familiariser avec le modèle d'apprentissage utilisé pour l'atelier.								
Durée	1 h 45 min								
Activités	<table><tr><td>1. Accueil</td><td>45 min</td></tr><tr><td>2. Vérifier les attentes des participant(e)s</td><td>30 min</td></tr><tr><td>3. Établir des règles de base</td><td>15 min</td></tr><tr><td>4. Se familiariser avec la méthodologie du programme</td><td>15 min</td></tr></table>	1. Accueil	45 min	2. Vérifier les attentes des participant(e)s	30 min	3. Établir des règles de base	15 min	4. Se familiariser avec la méthodologie du programme	15 min
1. Accueil	45 min								
2. Vérifier les attentes des participant(e)s	30 min								
3. Établir des règles de base	15 min								
4. Se familiariser avec la méthodologie du programme	15 min								

Activités

Activité 1 Accueil

Durée



45 min

Description



Présentations

Un membre de la FCDP présentera les personnes-ressources ainsi que les membres de l'équipe d'animation. Lors de cette présentation on expliquera aux participant(e)s comment cet atelier répond aux besoins du programme. Ensuite, les participant(e)s se présenteront au groupe, à tour de rôle.

Restitution de l'atelier de Bamako

Les membres de la FCDP et les animateurs et l'animateur présenteront le bilan de l'atelier de Bamako à l'intention des nouveaux participant(e)s.

Fin de l'activité ●

Activité 2 Vérifier les attentes des participant(e)s

Durée



30 min

Description



À l'**Étape A**, vous passerez en revue les besoins identifiés durant l'atelier de Bamako.

À l'**Étape B**, vous discuterez sur vos attentes quant à cette session de formation et sur les façons dont vous pouvez y contribuer.

À l'**Étape C**, en groupe, vous examinerez ces attentes et ces ressources relativement au contenu du programme.

Étape A : Revue des besoins de l'atelier de Bamako (5 min)

Le but de cette activité est de rappeler les besoins identifiés par les participant(e)s lors de l'atelier préparatoire et de déterminer les attentes des participant(e)s pour le présent atelier. Le tableau ci-dessous reflète les besoins identifiés par les participant(e)s lors de l'atelier préparatoire tenu à Bamako.

Besoins identifiés : Atelier préparatoire, Bamako	
Compétences	Information
<ul style="list-style-type: none">• Formation des formateurs.• Techniques en communication.• Partage des expériences des pays sur la promotion et la protection des droits des « Petites Bonnes ».	<ul style="list-style-type: none">• Documents sur la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes ». Connaître les expériences des pays invités.• Documentation et outils pédagogiques.• Matériel informatique.• Causes des différentes violations des droits des « Petites Bonnes ».• Instruments juridiques de protection des droits de l'enfant.



Activité 2 Vérifier les attentes des participant(e)s (suite)

Description



Étape B : Attentes des participant(e)s (15 min)

Étant donné que certaines personnes présentes à cet atelier n'ont pas participé à l'atelier préparatoire de Bamako, il se peut que les attentes diffèrent. L'animatrice ou l'animateur inscrira sur une grande feuille les attentes exprimées par les participant(e)s (voir page suivante). Tout au long de l'atelier cette liste servira de point de référence afin de vérifier si les attentes de chacun(e) sont satisfaites et si les ressources mentionnées sont utilisées.

L'animatrice ou l'animateur inscrira dans le tableau :

- ce que vous souhaitez retirer de ce programme, vos **attentes**;
- ce que vous pouvez apporter à ce programme, les **ressources que vous offrez**;
- les ressources que d'autres membres du groupe peuvent offrir et dont vous aimeriez tirer parti.

Nom de mon ONG	Mes attentes	Ce que je peux offrir/mes ressources



Activité 2 Vérifier les attentes des participant(e)s (suite)

Description



Étape C : Discussion en groupe (10 min)

L'animatrice ou l'animateur examinera comment le programme peut satisfaire vos attentes et comment utiliser vos ressources.

Les objectifs du programme de formation sont :

- Renforcer les capacités des ONG à analyser les questions relatives à la problématique des jeunes filles domestiques (« Petites Bonnes »), à la lumière des valeurs et principes des droits humains, universellement acceptés.
- Accroître les capacités des ONG à concevoir, organiser et conduire des activités d'éducation en droits de la personne afin de promouvoir et défendre les droits des jeunes filles domestiques.
- Permettre aux ONG d'échanger leurs expériences afin d'enrichir leurs pratiques et de faciliter les activités de réseautage et de partenariat.

Fin de l'activité ●

Activité 3 Établir des règles de base

Durée



15 min

Description



Avec l'aide de l'animatrice ou l'animateur, vous établirez quelques règles de base pour travailler en groupe. Voici quelques exemples de règles qui se sont avérées utiles lors d'autres ateliers de formation :

- Respecter les opinions d'autrui
- Être concis dans les interventions
- Être ponctuels
- Respecter les différences culturelles et faire preuve d'ouverture d'esprit

Établissez, d'un commun accord, un certain nombre de règles. L'animatrice ou l'animateur les inscrira sur une feuille et les affichera dans la salle jusqu'à la fin du programme. Il est important que tous les membres du groupe de même que les animatrices ou l'animateur se sentent à l'aise avec ces règles et s'engagent à les respecter.

Fin de l'activité ●

Activité 4 Se familiariser avec la méthodologie du programme

Durée



15 min

Description



Les diagrammes 1 et 2, page suivante, illustrent deux différents modèles utilisés pour développer des programmes pédagogiques.

Questions :

1. Qu'est-ce qui différencie le plus ces deux modèles?
2. Lequel des deux modèles vous est le plus familier?
3. Avez-vous déjà expérimenté le modèle de la spirale? Si oui, quelles différences dans les résultats avez-vous constatées?

Pourquoi, à votre avis, a-t-on choisi le modèle de la spirale pour ce programme?

Ce modèle met en valeur les connaissances et l'expérience des participant(e)s. Dans le modèle de la spirale, chacun(e) enseigne et chacun(e) acquiert dans le cadre d'un processus collectif de développement des connaissances; dans le modèle de l'expert, par contre, l'enseignant enseigne et l'apprenant apprend.

Dans le modèle de la spirale, l'apprentissage débouche sur des actions destinées à changer les choses, et ne vise pas à préserver et reproduire le statu quo.

Fin de l'activité ●

Activité 4 **Se familiariser avec la méthodologie du programme (suite)**

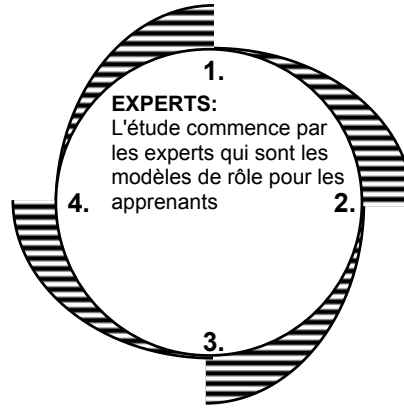
Description



Diagramme 1 : Le «modèle de l'expert»

APPLICATION:

Le modèle de rôle montre aux apprenants comment appliquer l'information de manière à réussir. (Note: Réussir signifie se conformer au modèle de rôle.)



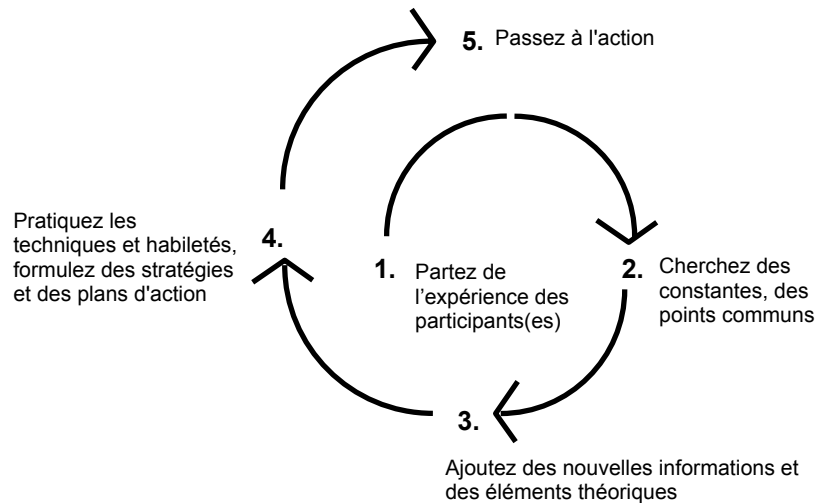
RECHERCHE:

Les chercheurs trouvent les données et les théories essentielles à la réussite des apprenants

LE SYSTÈME D'APPRENTISSAGE:

Les enseignants détiennent l'information dont les apprenants ont besoin pour réussir. (Note: L'enseignant enseigne et les apprenants apprennent.)

Diagramme 2 : La «spirale d'apprentissage»



Adapté de «Educating for a Change», 1991, avec la permission de Doris Marshall, Institute for Education and Action.

Fin de l'activité ●

Unité 2

Aperçu de la situation des « Petites Bonnes »

Journées 1 et 2



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre une compréhension commune de la situation, tout en faisant ressortir tant les similitudes que les spécificités.• Échanger et comparer les expériences des ONG représentées ainsi que d'autres organisations, groupes, et gouvernements qui interviennent dans cette problématique.• Présenter, pour chaque pays représenté, le processus d'élaboration d'un mini-projet, qui répondra à l'amélioration d'un aspect de la situation des « Petites Bonnes ».• Présenter un aperçu de la situation des « Petites Bonnes » dans chaque pays représenté.
Durée	5 h 30 min
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation : aperçu de la situation des « Petites Bonnes » au Mali, Niger et Maroc 1 h 30 min2. La promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » : les expériences des ONG 1 h 30 min3. Le genre : le travail des filles et des garçons 1 h 30 min4. Une approche fondée sur les droits 30 min5. Préliminaires pour l'élaboration d'un mini-projet par pays 30 min

Activités

Activité 1 Présentation : aperçu de la situation dans chaque pays

Durée



1 h 30 min

Description



Cette brève présentation par la personne-ressource a pour but de mettre en relief les principaux constats issus de l'Atelier de Bamako sur la problématique des « Petites Bonnes ». Ce sera également l'occasion pour tous les participant(e)s de ce présent atelier d'enrichir le document par de nouveaux apports.

Les principaux points abordés seront :

- Les notions clés et la clarification conceptuelle des notions de travail et des enfants domestiques.
- Les grandes caractéristiques des jeunes filles domestiques.
- Points de comparaison sur la situation des « Petites Bonnes » dans les trois pays représentés.
- Facteurs contributifs au travail des « Petites Bonnes ».
- Rappel des législations et réglementations au plan national, régional et international.
- Les principales difficultés relatives à la problématique rencontrées pour tous les pays.
- Les perspectives : la prévention, le renforcement et la planification des interventions.



Journée 2



Compte rendu de la journée précédente (15 min)

Activité 2 La promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » : les expériences des ONG

Durée



1 h 30 min

Description



Cet exercice permettra aux participant(e)s d'échanger leurs expériences dans le domaine de la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes ».

À l'**Étape A**, vous formerez deux groupes et travaillerez à l'élaboration d'une courte présentation sur ce qui se fait dans votre pays pour la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes ».

À l'**Étape B**, vous présenterez les résultats de vos discussions aux autres groupes.

À l'**Étape C**, l'animatrice ou l'animateur fera la synthèse des présentations.

Étape A : Préparation des présentations (10 min)

En collaboration avec d'autres participant(e)s de votre pays, vous préparerez une présentation de 10 minutes sur ce que font vos organismes pour s'attaquer à la situation des « Petites Bonnes ».

Vous devez choisir une personne qui sera responsable de la présentation.



Activité 3 Le genre : le travail des filles et des garçons

Durée



1 h 30 min

Description



Tout projet développé et réalisé par une ONG doit prendre en considération les différences entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles. Le concept du genre est sans doute incorporé dans le travail que vous entreprenez.

Le but de cette activité est d'analyser les différences entre le travail d'une « Petite Bonne » et celui d'un garçon du même âge qui travaille dans un métier considéré « masculin » (par exemple, un apprenti menuisier) et de tirer les conclusions que cette distinction a pour les enfants lorsqu'ils deviennent des adultes.

À l'**Étape A**, vous allez examiner certains concepts clés relatifs au genre.

À l'**Étape B**, vous allez comparer les conditions de travail entre une « Petite Bonne » typique et celles d'un garçon qui travaille.

À l'**Étape C**, vous allez faire une analyse comparative des sexes en fonction des droits.



Activité 3 Le genre : le travail des filles et des garçons (suite)

Description



Étape A : Concepts clés (30 min)

Source : L'Union européenne en ligne, Emplois et affaires sociales. Site Internet : http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/gender/gender_fr.pdf.

Distinction entre le sexe et le genre

Les différences qui existent entre les hommes et les femmes sont de nature biologique et sociale.

Le **sexe** fait référence aux différences biologiques existant entre les hommes et les femmes, qui sont universelles.

Le **genre** fait référence aux différences sociales entre les femmes et les hommes, qui sont acquises, varient au fil du temps et enregistrent d'importantes variations tant à l'intérieur des cultures qu'entre elles.

Exemple: Seules les femmes peuvent donner la vie (différence biologiquement déterminée). La biologie ne détermine pas qui élèvera les enfants (comportement sexué).

Réfléchissez sur la distinction entre le sexe et le genre en abordant les questions suivantes :

1. Vos programmes tiennent-ils compte des différences entre les hommes et les femmes? Quelles distinctions y a-t-il entre les approches envers les hommes et les femmes pour adresser la promotion et la défense des « Petites Bonnes »? (Référez-vous au **Recueil de documents**)



Activité 3 Le genre : le travail des filles et des garçons (suite)

Description



2. Selon vous, le public est-il éduqué à la distinction entre le genre et le sexe?

Étape B : Comparaison du travail des filles et des garçons (quatre groupes, 30 min)

Dans votre groupe, pensez au profil typique d'une « Petite Bonne ». Pensez aussi à un garçon du même âge qui travaille dans un autre métier et aux activités que chaque enfant entreprend pendant une journée typique. Un des critères essentiels pour l'évaluation de l'impact du genre sur une société est l'analyse critique de la division du travail entre les hommes et les femmes.

La division du travail est souvent fondée sur le concept du genre échafaudé par la société dans laquelle chacun vit. Bien avant que les femmes et les hommes n'entreprennent leur travail en tant qu'adultes, elles/ils ont souvent déjà été orienté(e)s vers des métiers traditionnellement « masculins » et « féminins », et ce depuis l'enfance et l'adolescence.

Référez-vous à la **Fiche de travail 1** pour développer vos profils du garçon et de la « Petite Bonne ». Quelles activités fait la « Petite Bonne » le matin? Comment cela se compare-t-il aux activités du garçon? Qui « dépense » plus d'énergie?

Une fois les profils complétés, un(e) représentant(e) de chaque groupe présentera les profils du groupe aux autres participant(e)s.



Fiche de travail 1 : Profils de travail

« Petite Bonne »	Garçon (métier : _____)
Tâches	Tâches
Heures de travail	Heures de travail
Compétences acquises	Compétences acquises
Autre :	Autre :

Activité 3 Le genre : le travail des filles et des garçons (suite)

Description



Étape C : Analyse comparative entre les sexes (quatre groupes, 30 min)

L'analyse comparative entre les sexes sert à déterminer les différences entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles. L'analyse consiste en une variété de méthodes visant à éclairer la participation des hommes et des femmes, des garçons et des filles au niveau socio-économique, leur accès aux ressources et leurs droits.

À partir des profils du garçon et de la fille que vous avez conçus à l'**Étape B**, complétez la **Fiche de travail 2** en comparant la qualité de vie de chaque individu lorsqu'ils seront adultes. Consultez l'**Analyse comparative entre les sexes** dans le **Recueil de documents** et la **Fiche de référence 1 : Besoins pratiques et intérêts stratégiques** pour vous aider.

Une fois l'exercice complété, un(e) représentant(e) de chaque groupe présentera les points saillants aux autres participant(e)s.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 2 : Comparaison entre les sexes

Source : L'Union européenne en ligne, Emplois et affaires sociales. Site Internet : http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/gender/gender_fr.pdf.

Critère d'évaluation sur l'impact du genre	Comparaison entre les sexes : qui a accès à et contrôle quoi?	
	Le garçon 20 ans plus tard	La « Petite Bonne » 20 ans plus tard
Participation <ul style="list-style-type: none"> • représentation des femmes et des hommes aux postes de prise de décision dans la communauté • représentation des femmes et des hommes aux postes de prise de décision dans la famille 		
Répartition de ressources cruciales : <ul style="list-style-type: none"> • le temps • l'espace • l'information et l'argent • l'éducation et la formation • le travail et la carrière professionnelle • les nouvelles technologies • les services de santé • le logement • les moyens de transport • les loisirs 		
Droits : <ul style="list-style-type: none"> • les droits concernant la discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe • les droits de l'homme (y compris la liberté vis-à-vis de toute violence et dégradation sexuelles) • l'accès à la justice dans un environnement juridique, politique ou socio-économique 		

Fiche de référence 1 : Besoins pratiques et intérêts stratégiques

Source : Examen du rendement dans le domaine de l'IFD/ÉS : Études des pratiques exemplaires ACDI, 1996.

Besoins pratiques	Intérêts stratégiques
<ul style="list-style-type: none">• Eau• Logement• Alimentation• Revenu• Soins de santé	<ul style="list-style-type: none">• Droits reconnus par la loi• Disparités salariales• Protection contre la violence familiale• Participation accrue au processus décisionnel• Contrôle que les femmes exercent sur leur corps

Activité 4 Une approche fondée sur les droits

Durée



30 min

Description



Une approche fondée sur les droits

La **Fiche de référence 1** a mis en évidence la différence entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques vis-à-vis d'un projet. Cette distinction est aussi illustrée par deux approches de développement de projets pour les « Petites Bonnes » : une approche fondée sur les **besoins** et celle fondée sur les **droits**.

Le développement d'un projet à la lumière d'une approche fondée sur les droits de l'enfant revient à appliquer les principes inhérents aux droits de la personne. Ces principes - égalité, universalité, dignité humaine, non-discrimination, indivisibilité, interdépendance, inaliénabilité et responsabilité - sous-tendent les dispositions des conventions relatives aux droits de l'enfant.

Une vision [ou approche] axée sur les droits suppose que l'on privilégie, en plus de la satisfaction des besoins de l'enfant, la réalisation des droits de l'enfant. Cela nous amène à accorder dans notre travail autant d'importance aux résultats qu'au processus ou aux moyens employés pour y parvenir. Cette vision exige donc une nouvelle approche centrée sur les droits, et non plus sur les besoins. Il s'agit d'envisager une même question dans une optique différente, ainsi que les actions à entreprendre. Cela revient à agir, non pas nécessairement sur ce qui est fait, mais plutôt sur la façon dont c'est fait.

Source : Atelier sur les droits de l'enfant, pour le personnel de l'ACDI : Manuel du participant. UNICEF Canada, 2001.

Référez-vous au **Recueil de documents** pour plus d'information sur une approche fondée sur les droits.

Prenez quelques minutes pour compléter individuellement la **Fiche de travail 3**. L'animatrice ou l'animateur fera la synthèse de vos réponses avec tout le groupe.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 3 : Une approche fondée sur les droits

Comparons les approches fondées sur les besoins à celles fondées sur les droits. Pour chaque élément énumérés dans la colonne 1, inscrivez dans la colonne 2 un élément correspondant qui pourrait refléter une approche fondée sur les droits.

Approche fondée sur les besoins	Approche fondée sur les droits
<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée aux résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée aux résultats et aux moyens employés pour y parvenir
<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des droits
<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins peuvent être reconnus comme étant des revendications légitimes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits supposent toujours des obligations de la part de l'État
<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins peuvent être satisfaits sans renforcement de l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'autonomie est la condition sine qua non de la réalisation des droits
<ul style="list-style-type: none"> • La satisfaction des besoins s'accommode de la charité 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée aux manifestations et aux causes immédiates des problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Projets sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée au contexte social plutôt qu'au contexte politique 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Verticale 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • « Les besoins de 80 % des enfants en matière de vaccination sont satisfaits » 	<ul style="list-style-type: none"> •

Source : Atelier sur les droits de l'enfant, pour le personnel de l'ACDI : Manuel du participant. UNICEF Canada, 2001.

Activité 5 Préliminaires pour l'élaboration d'un mini-projet par pays

Durée



30 min

Description



La conception du présent manuel vous fournira un cadre de travail qui vous permettra, au cours des deux derniers jours de l'atelier, d'élaborer un mini-projet pour chaque pays représenté. Cette mise en pratique contribuera à l'intégration du cadre conceptuel de la notion de « conscientisation en droits humains ».

Une concertation préalable entre les participant(e)s de chaque pays est nécessaire pour arriver à un consensus sur le type de projet à mener. Il est bien entendu que la réalité et l'évolution de la problématique de la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » est nuancée, selon les pays, et suppose des activités quelque peu différentes, selon le cas.

Rappelons que le but ultime de ce programme de formation est de renforcer les capacités de vos organisations à entreprendre ou poursuivre des activités d'éducation en droits humains relatives aux droits des jeunes filles domestiques.

Nous vous fournissons un cadre d'analyse et de réflexion en droits humains, d'échanges sur vos pratiques et également l'occasion de la mise en commun de vos nouveaux acquis pour mener une action concertée.

Réfléchissez comment, dans votre projet, vous pourriez inclure une perspective d'égalité des sexes et utiliser une approche fondée sur les droits.

Notes



Fin de l'activité ●

Unité 3

Les valeurs et attitudes envers les « Petites Bonnes »

Journée 2



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les principaux acteurs et analyser les relations qu'ils entretiennent entre eux ainsi que leur rôle et influence dans la promotion et défense des droits des « Petites Bonnes ».• Faire ressortir les valeurs et attitudes des divers acteurs qui interviennent dans cette problématique.• Examiner la perception qu'ont les « Petites Bonnes » de leur situation.• Examiner les attitudes de la société envers les « Petites Bonnes ».
Durée	2 h 15 min
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Les valeurs et attitudes personnelles envers les « Petites Bonnes » – le continuum 30 min2. Le « Modèle nuages » 45 min3. Le réseau d'interactions d'une « Petite Bonne » 1 h

Activités

Activité 1 Les valeurs et attitudes personnelles envers les « Petites Bonnes » – le continuum

Durée



30 min

Description



Étape A : Le continuum (10 min)

Sur la **Fiche de travail 4**, vous allez répondre à une série d'énoncés qui reflètent des valeurs et attitudes qu'ont certaines personnes envers les « Petites Bonnes ». L'animatrice ou l'animateur lira chaque énoncé et vous demandera si vous êtes en accord ou en désaccord avec celui-ci. Votre degré d'accord ou de désaccord avec l'énoncé sera mesuré le long d'une échelle imaginaire ou d'un « continuum » situé le long d'un mur de la salle. Chaque coin du mur représentera les extrêmes « En accord » ou « En désaccord », tandis qu'au centre, on retrouvera les positions échelonnées entre les deux extrêmes. C'est à vous de vous placer à l'endroit qui vous semble approprié, selon votre réponse.


Les activités de ce genre fouettent généralement l'ardeur du groupe et stimulent la créativité des participant(e)s en les obligeant à penser ou à réagir d'une manière qui rompt avec leurs attitudes. Ces activités doivent généralement être suivies d'une période de réflexion ou de synthèse au cours de laquelle les participant(e)s analysent l'activité qu'ils viennent de suivre.

Étape B : Discussion en plénière (20 minutes)


L'animatrice ou l'animateur mènera une discussion sur les énoncés.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 4 : Êtes-vous en accord ou en désaccord?

Êtes-vous en accord ou en désaccord?	 En accord En désaccord
1. Une « Petite Bonne » devrait avoir le droit de choisir si elle veut travailler ou non comme « Petite Bonne », dès l'âge de 15 ans.	
2. Une jeune fille de 13 ans qui ne veut pas aller à l'école a le droit de travailler comme « Petite Bonne ».	
3. La priorité d'une jeune fille de 15 ans est de se trouver un emploi pour aider sa famille.	
4. Mieux vaut donner l'opportunité à une fille de gagner de l'argent pour sa famille en étant « Petite Bonne ».	
5. Avant de devenir une « Petite Bonne », une jeune fille connaît les rôles, responsabilités et risques associés au travail des « Petites Bonnes ».	
6. Une « Petite Bonne » devrait avoir le droit de travailler plus de 16 heures par jour si son employeur et elle le veulent et qu'elle est récompensée en conséquence.	
7. Les « Petites Bonnes » venant d'autres pays ne devraient pas avoir les mêmes protections que celles de mon pays.	

Fiche de travail 4 (suite)

Êtes-vous en accord ou en désaccord?	 En accord En désaccord
8. Une « Petite Bonne » de 12 ans a les mêmes droits que celle de 17 ans.	
9. La plupart des « Petites Bonnes » qui subissent des violations de leurs droits ne dénoncent pas leur employeur.	
10. Des examens médicaux annuels sont pour le bien-être des « Petites Bonnes ».	
11. Une « Petite Bonne » qui devient enceinte devrait retourner chez ses parents.	
12. Mes valeurs et attitudes personnelles ont peu d'impact sur la manière dont j'exécute mon travail.	
13. L'État n'a pas les moyens de financer l'éducation primaire pour les enfants.	

Activité 2 Le « Modèle nuages »

Durée



1 h

Description



Il existe à l'intérieur de n'importe quel groupe tout autant de diversités cachées que de diversités visibles. Les différences, qu'elles soient importantes ou secondaires, devraient être perçues comme des atouts et non comme des obstacles. Connaître ce qui nous différencie les uns des autres nous oblige à prendre conscience de cette importante dimension cachée. L'activité portant sur le « Modèle nuages » nous permet de connaître les diverses et multiples facettes de notre personnalité et celles des autres tout en explorant les moyens d'exploiter cette multiplicité de manière productive.

Étape A : Votre « Modèle nuages » (10 min)

Vous allez construire votre propre « Modèle nuages » en utilisant le diagramme sur la **Fiche de travail 5**.

Inscrivez d'abord votre nom à l'intérieur de la personne.

Ensuite, inscrivez dans les nuages qui encerclent la personne le nom des groupes auxquels vous vous identifiez. Consultez la liste qui accompagne le diagramme pour vous aider. Vous pouvez ajouter d'autres nuages si vous le désirez.



Fiche de travail 5 : Le « Modèle nuages »



Exemples de groupes d'affinités :

Religion	Statut social
Origine ethnique	Amitié
Domaine de travail	Lieu de résidence
Croyance/idéologie	Apparence physique
Âge	Appartenance raciale
Éducation	Rôle familial
Expérience personnelle	Appartenance sexuelle
Orientation sexuelle	Voisinage/communauté
Passe-temps favoris	Engagement social

Adapté de SurrIDGE, 1991.

Activité 2 Le « Modèle nuages » (suite)

Description



Étape B : Discussion (20 min)

Réfléchissez sur l'expérience que vous venez de faire et répondez aux questions ci-après :

1. Y a-t-il eu des moments où vous vous sentiez marginalisé(e) ou encore victime de discrimination en raison de votre appartenance à certains groupes d'affinités (ou nuages)?

2. Y a-t-il une chose que vous souhaitez ne jamais entendre de la part des autres au sujet de l'un de vos groupes d'affinités?



Activité 2 Le « Modèle nuages » (suite)

Description



3. Y a-t-il selon vous des valeurs intrinsèques à vous-mêmes ou à la société dont vous faites partie qui pourraient vous amener à exercer de la discrimination envers les autres? Dans quelle mesure contrôlez-vous ces facteurs? Jusqu'à quel point sont-ils enracinés dans la société?

4. Quels changements doivent survenir à l'intérieur de vous-même et/ou dans la société pour mettre fin aux comportements discriminatoires?



Activité 2 Le « Modèle nuages » (suite)

Description



Étape C : Le « Modèle nuages » d'une « Petite Bonne » (30 min)

Refaites l'exercice précédent mais cette fois, pensez à une « Petite Bonne » que vous connaissez bien et inscrivez son nom à l'intérieur de la personne sur la **Fiche de travail 6**. Déterminez ensuite les groupes d'affinités auxquels elle appartient.

Réfléchissez sur cette activité et répondez aux questions suivantes :

1. Avez-vous des groupes d'affinités (ou nuages) en commun avec cette « Petite Bonne »? Si oui, lesquels?

2. Quels groupes d'affinités (ou nuages) agissent comme une entrave à son développement?

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 6 : Le « Modèle nuages » d'une « Petite Bonne »



Activité 3 Le réseau d'interactions d'une « Petite Bonne »

Durée



1 h

Description



Chaque « Petite Bonne » est une jeune fille entourée de gens qui ont de l'influence et de l'impact sur sa vie. L'influence et l'impact qu'a chaque personne, ou « acteur », peuvent profondément affecter la vie d'une « Petite Bonne ». L'activité qui suit tente de cerner les acteurs qui jouent un rôle (positif ou négatif) dans le bien-être des « Petites Bonnes ».

Par ***influence*** on entend **le pouvoir qu'un acteur possède pour améliorer la vie d'une « Petite Bonne »**.

Par ***impact*** on entend **l'effet (positif ou négatif) qu'un acteur a sur la vie d'une « Petite Bonne »**.

À l'**Étape A**, vous allez travailler en petits groupes pour construire le réseau d'interactions des principaux acteurs dans la vie quotidienne des « Petites Bonnes ».

À l'**Étape B**, vous discuterez en groupe des acteurs clés qui ont un impact sur la vie des « Petites Bonnes ».

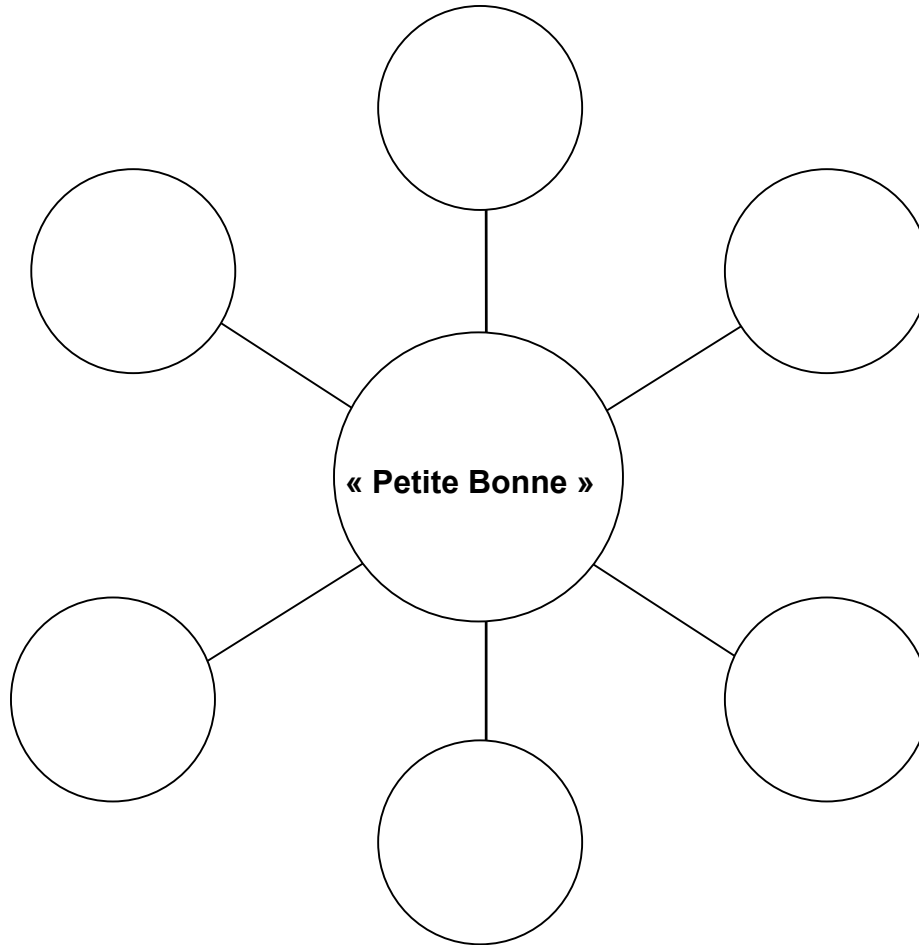
Étape A : Le réseau d'interactions (30 min)

Remplissez le diagramme sur la **Fiche de travail 7** comme suit :

1. Inscrivez le nom d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs dans la vie d'une « Petite Bonne » dans chaque cercle autour du cercle central. Vous pouvez ajouter des cercles si nécessaire.
2. Déterminez l'impact que chacun de ces acteurs exerce : positif, négatif ou neutre.
 - Si l'impact est positif, inscrivez un **+** à côté de cet acteur.
 - Si l'impact est négatif, inscrivez un **-** à côté de cet acteur.
 - Si l'impact est neutre, inscrivez un **X** à côté de cet acteur.



Fiche de travail 7 : Le réseau d'interactions d'une « Petite Bonne »



Quelques exemples d'acteurs :

Parents
ONG
Journalistes
Enseignant(e)s

Activité 3 Le réseau d'interactions d'une « Petite Bonne » (suite)

Description



Étape B : Impact et influence (30 min)

L'**Étape A** vous a permis de visualiser un aspect global des acteurs clés et leurs impacts dans la vie d'une « Petite Bonne ». À l'**Étape B**, vous allez mesurer l'impact des acteurs en tenant compte de l'influence que votre organisation a pour changer la situation des droits des « Petites Bonnes ». Pour ce faire, placez les acteurs dans la grille de la **Fiche de travail 8**.

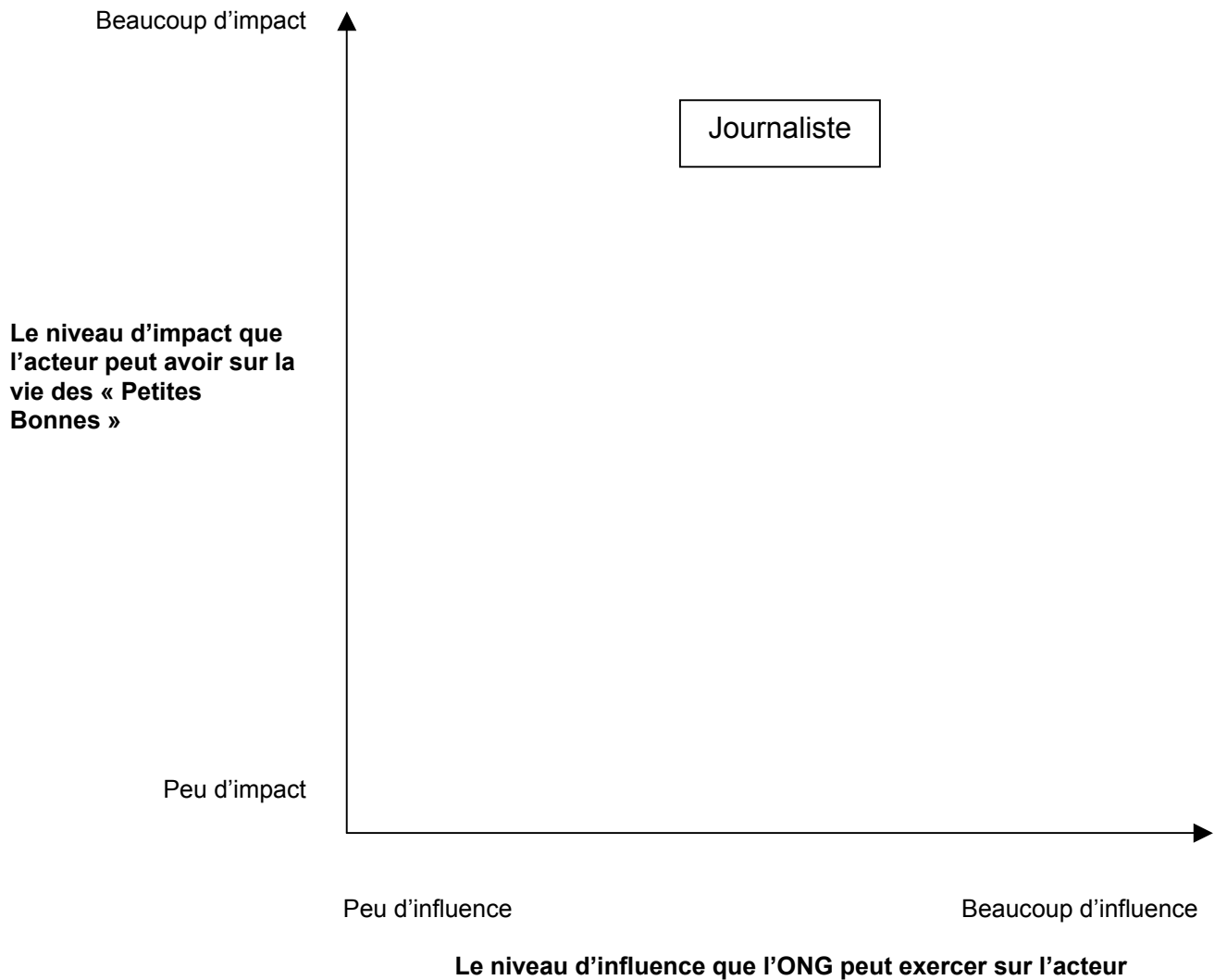
À titre d'exemple, considérez l'impact d'une journaliste qui ne travaille pas nécessairement pour la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes ». Votre ONG pourrait être capable d'influencer cette journaliste pour promouvoir les droits des « Petites Bonnes »; cette journaliste, en retour, pourrait avoir un impact considérable sur la vie des « Petites Bonnes ».

Notes





Fiche de travail 8 : Impact et influence



Activité 3 Le réseau d'interactions d'une « Petite Bonne » (suite)

Description



Réfléchissez sur l'expérience que vous venez de faire et répondez aux questions ci-après :

1. Y a-t-il des acteurs qui ont de l'impact dans la vie des « Petites Bonnes » et que vous n'aviez pas pris en considération auparavant?

2. Cet exercice vous a-t-il permis de déterminer un groupe cible pour votre mini-projet? Si oui, lequel?

3. Comment pourriez-vous augmenter le niveau d'impact que certains acteurs ont pour promouvoir les droits des « Petites Bonnes »?

4. Réfléchissez sur les groupes cibles possibles/potentiels pour votre mini-projet.

Fin de l'activité ●

Fin de la journée 2 ●

Unité 4


Les droits des « Petites Bonnes »

Journées 3 et 4





Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les principes et concepts fondamentaux relatifs aux droits de la personne et leur application dans la société.• Identifier et analyser les divers instruments et mesures pour la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » aux niveaux international, régional, et national.
Durée	1 ½ journée
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Les principes fondamentaux des droits de la personne 1 h2. Présentation des aspects législatifs et réglementaires du travail des enfants 1 h 30 min3. Analyse des conventions relatives aux droits des enfants 2 h4. Débat : L'éducation primaire pour les filles 2 h5. Mécanismes nationaux des droits des « Petites Bonnes » et institutions nationales 1 h 30 min6. Pratiques exemplaires au niveau national 1 h

Activités

Journée 3 	Compte rendu de la journée précédente (15 min)
--	--

Activité 1 Les principes fondamentaux des droits de la personne

Durée 	1 h
Description 	<p>À l'Étape A, vous travaillerez en petits groupes et réfléchirez sur certains principes de base des droits de la personne dont s'est inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ensuite, vous présenterez cette information à tout le groupe.</p> <p>À l'Étape B, vous traiterez de certaines questions avec tout le groupe.</p> <p>Étape A : Travail en équipe (15 min) L'animatrice ou l'animateur assignera à chaque groupe deux des principes des droits de la personne énumérés ci-après.</p> <p>Lisez les définitions des principes fournies dans la Fiche de référence 2. Ajoutez vos propres idées en vous inspirant des questions posées à la page suivante. Préparez-vous à expliquer les termes à tout le groupe.</p> <p style="text-align: center;">Principes des droits de la personne</p> <ul style="list-style-type: none">• Égalité• Universalité• Dignité humaine• Non-discrimination• Indivisibilité• Interdépendance• Inaliénabilité• Responsabilité



Activité 1 Les principes fondamentaux des droits de la personne (suite)

Description



Étape B : Discussion en groupe (45 min)

L'animatrice ou l'animateur dirigera une discussion avec tout le groupe sur les interprétations et les applications de ces termes.

Réfléchissez sur les informations fournies à l'**Étape A** et répondez aux questions suivantes.

1. Que veulent dire ces principes dans votre pays?

2. Comment sont-ils appliqués?

3. Qu'est-ce qui empêche leur pleine application?

Fin de l'activité ●

Fiche de référence 2 : Principes fondamentaux des droits de la personne

Égalité

Le concept d'égalité exprime la notion de respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains. Comme le stipule l'Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est la base des droits de la personne : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Universalité

Certaines valeurs morales et éthiques sont partagées par tous les continents, et les gouvernements et les communautés devraient les reconnaître et les faire respecter. L'universalité des droits ne veut cependant pas dire qu'ils ne peuvent pas changer ou qu'ils sont vécus de la même manière par tout le monde.

Dignité humaine

Les principes des droits de la personne sont basés sur la notion que chaque individu, quel que soit son âge, sa culture, sa religion, son origine ethnique, sa race, son sexe, son orientation sexuelle, sa langue, son invalidité ou son origine sociale, mérite d'être respecté ou estimé.

Non-discrimination

La Déclaration universelle des droits de l'homme et les règles des droits de la personne ultérieures accordent les mêmes droits et les mêmes responsabilités de façon égale à toutes les femmes et tous les hommes, tous les garçons et toutes les filles en vertu de leur humanité et quel que soit le rôle ou la relation qu'ils puissent avoir.

Fiche de référence 2 (suite)

Indivisibilité

Les droits de la personne devraient être traités en tant que corps indivisible, y compris les droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels et collectifs.

Interdépendance

Les droits de la personne peuvent être violés dans tous les lieux où on se trouve –domicile, école, lieu de travail, cours, marchés : partout ! Les violations des droits de la personne sont liées les unes aux autres, la perte d'un de ces droits a des effets sur les autres. De même, la promotion des droits de la personne dans un domaine aide la promotion des autres droits de la personne.

Inaliénabilité

Les droits que les individus ont ne peuvent pas leur être retirés, ne peuvent pas être abdiqués ou transférés.

Responsabilité

Responsabilité du gouvernement : les droits de la personne ne sont pas des cadeaux octroyés selon la bonne volonté des gouvernements. Les gouvernements ne devraient pas non plus les supprimer ou ne les appliquer qu'à certaines personnes et pas à d'autres. S'ils le font, ils doivent en être tenus responsables.

Responsabilité individuelle : Tout individu a la responsabilité d'enseigner les droits de la personne, de respecter les droits de la personne et de défier les institutions et les individus qui les violent.

Autres entités responsables : Toute entité de la société, y compris les entreprises, les organisations non gouvernementales, les fondations et les institutions d'éducation partagent aussi la responsabilité de la promotion et de la protection des droits de la personne.

Sources : Flowers, N. (2000). *The Human Rights Education Handbook: Effective Practices for Learning, Action, and Change*. Minneapolis, MN: University of Minnesota.

Ravindran, D. J. (1998). *Human Rights Praxis: A Resource Book for Study, Action and Reflection*. Bangkok, Thailand: The Asia Forum for Human Rights and Development.

Activité 2 Présentation sur les aspects législatifs et réglementaires du travail des enfants

Durée



1 h 30 min

Description



Cet exposé a pour but de présenter une vue d'ensemble de la législation relative au travail des enfants dans le contexte des droits humains. L'exposé abordera également les diverses causes qui mettent en péril l'effectivité de la mise en œuvre de l'arsenal juridique protecteur des droits pour les enfants. La personne ressource conclura en proposant des esquisses de solutions en mesure de réduire et d'humaniser le travail des « Petites Bonnes », dans une perspective de l'éradiquer et en présentant quelques modèles d'expériences menées dans différents pays.

Les thèmes développés durant cette présentation seront :

- Les différentes formes du travail des enfants et les problèmes posés.
- Les instruments internationaux : Convention relative aux droits des enfants (CDE), les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.
- Les instruments régionaux : comparaison de la Charte africaine de protection à celle du Bien-être des enfants.
- Les législations nationales : essai comparatif entre différentes législations nationales.
- Évaluation de l'effectivité de la mise en œuvre de ces diverses législations.

Notes





Activité 3 Analyse des conventions relatives aux droits des enfants

Durée



2 h

Description



L'objectif de cette activité est de vous permettre de vous familiariser avec des instruments internationaux des droits des enfants cités ci-dessous. Pour ce faire, vous en ferez l'étude et partagerez ensuite ce que vous avez appris.

- Convention relative aux droits des enfants (CDE)
- Charte Africaine des droits et du bien-être des enfants
- Convention sur l'âge minimum de l'OIT (C138)
- Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation Internationale du Travail (C182)

À l'**Étape A**, vous travaillerez en petits groupes pour analyser les conventions mentionnées ci-dessus.

À l'**Étape B**, vous partagerez vos résultats avec les autres participant(e)s.

À l'**Étape C**, l'animatrice ou l'animateur fera la synthèse des présentations.



Activité 3 Analyse des conventions relatives aux droits des enfants (suite)

Description



Étape A : Analyse d'un instrument (1 h, trois groupes)

Préparez une présentation de 10 minutes sur l'instrument (ou les instruments) qui a (ont) été assigné(s) à votre groupe. Un groupe analysera la CDE, un autre la Charte Africaine et le dernier les conventions C138 et C182. Utilisez le texte de l'instrument (ou des instruments) (consultez le **Recueil de documents**).

5. Commencez par revoir attentivement le format proposé pour la présentation qui figure sur la **Fiche de travail 9** et qui contient les informations sur l'instrument (ou les instruments) dont vous aurez besoin pour faire votre présentation devant les autres groupes.
6. Décidez ensuite de la façon dont votre groupe procédera pour préparer la présentation.
7. Résumez les conclusions de votre discussion sur une grande feuille. Choisissez un(e) porte-parole qui fera la présentation en plénière.

Étape B : Présentation des résultats (30 min total, 10 min par groupe)

Chaque groupe présente les résultats de sa discussion.

Étape C : Discussion en grand groupe (30 min)

L'animatrice ou l'animateur fait la synthèse des présentations et fait ressortir les éléments communs et distincts.

Notes



Fin de l'activité ●

Fiche de travail 9 : Analyse d'un instrument

Nom de l'Instrument :	Date d'entrée en vigueur :	Nombre d'États Parties :
1. Droits protégés relatifs au travail des enfants		
2. Obligations imposées par l'État		
3. Limitations		

Fiche de travail 9 (suite)

Nom de l'Instrument :	
4. Mécanismes de surveillance du respect des obligations	
5. Protocole facultatif et objectif	
6. Autres caractéristiques particulières	

Activité 4 Débat : l'éducation primaire pour les filles

Durée



3 h

Description



Cette activité comprend deux étapes.

À l'**Étape A**, vous lirez des textes portant sur l'éducation des filles et en discuterez.

À l'**Étape B**, vous débattrez du sujet.

Étape A : Lecture de textes (30 min)

Lisez les textes qui suivent et préparez vos arguments en vue du débat :

- **Fiche de référence 3 : Statistiques sur l'inscription des garçons et des filles**
- **Fiche de référence 4 : L'article 28 de la Convention relative aux droits des enfants**
- **Fiche de référence 5 : Débat sur l'éducation primaire pour les filles : un droit ou un luxe?**
- Textes dans le **Recueil de documents**



Activité 4 Débat : L'éducation primaire pour les filles (suite)

Description



Étape B : Débat (2 h 30 min)

Pour effectivement promouvoir et défendre les droits des « Petites Bonnes » concernant leur accès à l'éducation, il faut avoir l'habileté de présenter des arguments valides. De plus, il faut être capable de répondre aux personnes qui ne voient pas la valeur d'éduquer une « Petite Bonne ».

Le débat auquel vous allez participer vous permettra d'examiner en profondeur les aspects de la question suivante :

« L'éducation primaire pour les filles : un droit ou un luxe? »

L'animatrice ou l'animateur divisera les participant(e)s en deux groupes : **POUR** (l'éducation est un droit) et **CONTRE** (l'éducation est un luxe). Chaque équipe aura :

- **30 minutes** pour préparer ses arguments et décider qui en fera la présentation
- **20 minutes** pour défendre sa position
- **10 minutes** comme droit de réponse

Un retour en groupe clôturera le débat.

Préparez votre position, selon les points ci-après :

1. Introduction
2. Votre position
3. Les raisons pour lesquelles vous êtes **POUR** ou **CONTRE** l'éducation primaire pour les filles
4. Vos conclusions



Fiche de référence 3 : Statistiques sur l'inscription des garçons et des filles

Il est entendu que l'éducation des filles entraîne une meilleure qualité de vie non seulement pour les filles et les femmes mais pour la société en général. L'Article 28 de la Convention relative aux droits des enfants stipule que l'éducation des enfants au niveau primaire doit être obligatoire et gratuite pour tous. Est-ce vraiment le cas? L'UNICEF estime qu'il y a encore près de 120 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école.

Proportion de garçons et de filles inscrits à l'école primaire ou scolarisés, 1999

Cet indicateur est dérivé de données administratives recueillies par les Ministères de l'Éducation et de données sur la population scolaire de cycle primaire (inscription) ou d'enquêtes nationales menées auprès des ménages dans lesquelles les enfants interrogés répondaient à des questions sur leur fréquentation scolaire.

Pays/Région	%
Maroc	70
Mali	40
Niger	37
Moyenne mondiale	82
Moyenne des pays en développement	80

Source : UNICEF, 2001.

Taux net d'inscription d'école/scolarisation, par sexe

Région	% garçons	% filles
Afrique subsaharienne	63	57
Moyen-Orient et Afrique du Nord	84	77

Source : UNICEF, 2001.

Fiche de référence 4 : Article 28 de la Convention relative aux droits des enfants

L'Article 28 indique que :

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
 - (a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
 - (b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
 - (c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
 - (d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
 - (e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
3. Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Fiche de référence 5 : Débat sur l'éducation primaire pour les filles : un droit ou un luxe?

Petites bonnes : un métier, un marché

Source : http://www.francophonie.org/syfia/110_11.html. Taoufik Ben Brik et Denise Williams.

(SYFIA-Tunisie) À neuf ou dix ans, leurs parents les placent comme bonnes en ville dans des familles aisées de Tunis. Ces fillettes y font souvent la dure expérience de la vie mais y gagnent aussi un métier.

Après une semaine passée dans la Kroumirie à dénicher « la bonne qu'il faut », Chawki Tabib, avocat débutant à Tunis et nouveau père, rentre bredouille. « Il n'y a plus que les familles aisées qui peuvent se payer une bonne à domicile », dit-il. « Il faut aller sur place, lui avait pourtant conseillé sa voisine, et négocier directement avec les parents des jeunes filles. Tu verras, c'est plus simple... ».

En Kroumirie, région du Haut Tell, à l'ouest de la Tunisie, se tient toute l'année le plus grand marché de khdimat (« Petites Bonnes »). Mais c'est surtout l'hiver que les parents proposent ouvertement les services de leurs filles contre un salaire modique compris entre 50 et 120 dinars par mois (250 à 600 FF). En éprouvent-ils un quelconque sentiment de honte ou de déshonneur? « Je ne vois pas ce qu'il y a de mal dans le travail de mes filles », dit Am Mabrouk, père de six filles, dont quatre déjà ont été placées comme bonnes à la capitale. Elles lui procurent mensuellement 400 dinars (2000 FF). « Citez-moi un seul parent qui saurait résister. De toutes façons, on a besoin d'argent pour faire vivre notre famille. Mes filles, c'est mes cigarettes, mon pain, mon lit et ma kachabia », poursuit-il.

Terre inaccessible, monde à part avec ses rites et son code de l'honneur, la Kroumirie paraît coupée du monde. Surtout lorsque l'hiver succédant à un « été trois saisons » tombe brusquement. Frappés de stupeur par le froid glacial, les montagnards, drapés de leurs kachabia, travaillent à tâtons, comme dans le noir. Ici, les habitations sont très espacées. Il faut faire cinq ou six heures de piste à dos d'âne pour se rendre de la première à la dernière. Les sols, épuisés avec le temps, ne peuvent plus nourrir ceux qui vivent là. Caser sa fille dans une famille aisée en ville devient alors l'unique planche de salut.

Fiche de référence 5 (suite)

« Trompeuses évidences »?

Faut-il s'en offusquer? Les avis sont partagés. « La plupart des jeunes servantes sont exploitées à outrance, dit Ahlem Belhadj, psychiatre et membre de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Elles sont sollicitées pour tous les travaux domestiques. Elles triment à longueur de journée et ne se couchent que lorsque la maîtresse de maison le décide. Elles sont maltraitées, sous-alimentées et violemment battues. Certaines déclarent même qu'on n'hésite pas à leur faire des avances sexuelles. »

Récemment, des voix autorisées se sont élevées pour écarter ces « trompeuses évidences ». Pour Habib Mějri, sociologue, « il n'y a rien de dramatique dans le travail des bonnes. Au contraire, le travail dans les villes pour les petites montagnardes est stimulant. Elles prennent directement la responsabilité de la subsistance et du bien être de leur famille. Leur contribution aux besoins matériels de celle-ci est considérable et quelquefois unique. Du coup, elles ont un statut de chef de famille ».

Ammar Zaïer, un autre sociologue, voit à ces placements un autre avantage : « On a remarqué que les jeunes bonnes de Kroumirie sont très sollicitées pour le mariage. Car, elles gardent un petit pécule pour le trousseau... En plus, elles ont appris à tenir un foyer : cuisiner, coudre, repasser, élever des gosses ».

À en juger seulement par l'évolution des salaires, la tâche de servante s'apparenterait de plus en plus à un véritable métier. À Aïn Draham, un village perché de la même région, le salaire d'une fillette de douze ans est passé de 70 à 120 dinars en moins de cinq ans. Le salaire d'une bonne plus âgée et expérimentée dépasse le SMIG (184 dinars).

Saïda, une employée de maison, se souvient de ses débuts : « Un jour, ma mère m'a amené travailler chez des citadins pour 20 dinars le mois. J'avais neuf ans. Ma première patronne était fonctionnaire à la compagnie aérienne Tunis Air. Au bout de deux semaines, elle m'a mis au garde-à-vous ! Elle voulait me défendre d'utiliser la raclette pour nettoyer par terre et exigeait que je le fasse accroupie. Jusqu'à quatorze ans, je n'osais rien refuser à mes patronnes pour un salaire qui a atteint 70 dinars. Mais à mes quinze ans, j'ai commencé à mieux vendre ma sueur ».

Elle poursuit le récit de son ascension et raconte comment un jour elle s'est opposée à une de ses employeuses : « Voulez-vous m'expliquer, Madame, pourquoi, je dois être voilée et drapée d'une malia (habit traditionnel) pour travailler... Ça ne me facilite pas la tâche d'être habillée comme ça... Gardez votre salaire, je m'en vais à l'instant ! Ma patronne a compris que ce n'était pas dans son intérêt de m'humilier. Elle s'est excusée sur le champ et m'a même augmentée. Aujourd'hui, je gagne honorablement ma vie. J'ai un salaire d'institutrice, en plus des avantages de mon métier (logement, repas, vêtements...) ».

Fiche de référence 5 (suite)

Intermédiaires en tous genres

Cette évolution a attiré sur ce marché des affairistes qui ont fait du métier d'aide ménagère leur fonds de commerce. Les dalal (intermédiaires) qui écument les villages de Kroumirie sont les premiers servis. Ils couvrent les parents de cadeaux (porcelaine, semoule, radios...) et leur promettent de « caser leurs filles dans des familles sérieuses qui payent bien ».

Hdoud, une ancienne servante devenue à son tour intermédiaire, explique : « Les premiers placements, je les ai faits gratuitement pour rendre service. Puis, petit à petit j'ai compris les rouages du métier et j'ai commencé à en tirer profit. Les candidates viennent de Aïn Drahem, Babouch, Jendouba... Je les sélectionne au fur et à mesure en éliminant "les bras cassés". Je peux éventuellement les héberger une semaine en attendant de les placer. Ma commission varie en fonction de l'expérience, de l'âge, du physique de la fille et bien sûr de la bourse des employeurs ».

D'autres, plus professionnels, ont ouvert des sociétés de services dans les quartiers chics de Tunis comme cet intermédiaire nouveau style qui officie dans un appartement spacieux. Sur un sofa, un portable crachote les dernières commandes : « Je cherche taous (ndlr : nom donné habituellement aux bonnes, qui signifie paon, un oiseau d'apparat)... La fripe, les poux, je n'en veux pas ! ». N. K., le requin des dalal, passe sans transition du registre religieux à la raison économique la plus brute : « Nous sommes tous, déclame-t-il, les enfants de neuf mois. Je refuse la paresse. Je prie et je conclus des contrats. J'ai des bonnes à domicile, d'autres à la journée ou à l'heure, des salariées, des cordons bleus, des repasseuses et même des bachelières... Des taous, toutes ! Allah Akbar! (Gloire à Dieu) ».

« Il faut être saoudien pour employer une fille de N.K. Si je compte bien, la fille la moins chère me reviendrait à 300 dinars le mois. C'est au dessus de mes moyens », dit Chawki Tabib. On est bien loin des petites filles à balluchon que les intermédiaires de Babouche et Aïn Drahem confient au premier venu et au mieux offrant.

Journée 4



Compte rendu de la journée précédente (15 min)

Activité 5 Mécanismes nationaux des droits des « Petites Bonnes » et institutions nationales

Durée



1 h 30 min

Description



Étape A : Présentations (1 h total, 20 min par groupe)

À tour de rôle, chaque groupe présente aux participant(e)s un profil de son pays en fonction de ses outils juridiques et de la réglementation juridique pour la promotion et défense des droits des « Petites Bonnes ».

Étape B : Discussion en grand groupe (30 min)

L'animatrice ou l'animateur fait la synthèse des présentations et fait ressortir les éléments communs et distincts.

Notes





Activité 6 Pratiques exemplaires au niveau national

Durée



1 h

Description



À l'**Étape A**, vous allez travailler en groupe par pays afin de déterminer les pratiques exemplaires en place au niveau national pour la promotion et défense des droits des « Petites Bonnes ».

À l'**Étape B**, vous allez résumer les conclusions de votre discussion au tableau. Choisissez un(e) porte-parole qui fera la présentation en plénière.

Étape A : Pratiques exemplaires (30 min)

Avec les autres membres de votre groupe, examinez les meilleures pratiques au niveau national pour la promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes ».

Déterminez si les pratiques sont conformes aux mécanismes nationaux pour protéger les « Petites Bonnes » en fonction des problèmes qui les affectent. Identifiez les principaux problèmes des « Petites Bonnes ». En voici quelques exemples :

- Discrimination en raison du genre
- Analphabétisme
- Violences verbales et physiques
- Conditions de travail nuisibles aux « Petites Bonnes »

Inscrivez les pratiques exemplaires identifiées sur la **Fiche de travail 10**.



Fiche de travail 10 : Pratiques exemplaires au niveau national

Problème	Pratique	Questions / Commentaires

Activité 6 Pratiques exemplaires au niveau national (suite)

Description



Étape B : Présentation des résultats (30 min)

Résumez les conclusions de votre discussion sur le tableau.
Choisissez un(e) porte-parole qui fera la présentation en plénière.
L'animatrice ou l'animateur fait la synthèse des présentations et fait ressortir les éléments communs et distincts.

Notes





Unité 5

Conscientisation : approches et activités

Journée 4



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les différentes approches de la conscientisation des acteurs par rapport à la protection et défense des droits des « Petites Bonnes ».• Cerner et analyser les activités de conscientisation des participant(e)s dans leur travail.• Définir le groupe cible pour le mini-projet de chaque pays.
Durée	3 h
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Conscientisation et habilitation 1 h2. Les activités de mon organisation : conscientisation et habilitation 1 h 30 min

Activités

Activité 1 Conscientisation et habilitation

Durée



1 h

Description



Un des objectifs de cet atelier est d'élaborer un mini-projet ayant pour but de conscientiser des groupes cibles sur la situation des « Petites Bonnes ».

Étape A : Compréhension des termes (30 min)

Prenez quelques minutes et réfléchissez sur votre compréhension des termes **conscientisation** et **habilitation** et répondez aux questions ci-après :

1. Selon-vous, qu'est-ce que la conscientisation? Qu'est-ce que cela implique?

2. Selon vous, que signifie le terme habilitation (version française du mot "empowerment")?



Activité 1 Conscientisation et habilitation (suite)

Description



Vous trouverez une explication de ces termes à la **Fiche de référence 6**. Discutez-en avec le groupe.

Étape B : La conscientisation et l'habilitation relativement à votre mini-projet (30 min)

Ensemble, avec votre animatrice ou animateur, discutez de ces concepts relativement à votre mini-projet.

Les questions suivantes vous guideront durant cette discussion.

1. Les éléments de la conscientisation identifiés plus-haut correspondent-ils aux bienfaits que vous cherchez à atteindre par votre mini-projet pour les « Petites Bonnes »?

2. La conscientisation est-elle compatible avec le contexte socioculturel de votre pays?



Activité 1 Conscientisation et habilitation (suite)

Description



3. Comment votre mini-projet pourrait-il stimuler un sentiment d'habilitation chez les « Petites Bonnes »?

4. Comment se manifestera l'habilitation chez les « Petites Bonnes »? Comment peuvent-elles prendre en charge certains aspects de leur vie? Comment se caractérise cette habilitation?

Fin de l'activité ●

Fiche de référence 6 : Conscientisation et habilitation

La **conscientisation** est un processus par lequel une compréhension fragmentée de la réalité est transformée en une compréhension critique de la réalité. Comme l'explique Brésilien Paulo Freire (1998) :

« Pour ce qui est de la conscience, notre compréhension est naïve, cependant la conscience combinée avec la conscientisation nous permet de devenir plus critique. Ceci explique pourquoi les communautés analphabètes qui souffrent de l'injustice attribuent leur souffrance comme un fait déjà déterminé, ou Dieu. La conscientisation change notre perception des faits, basée sur notre analyse critique de ces faits. »

Le processus de conscientisation consiste en trois étapes. Freire les définit comme suit :

1. Réaliser qu'il y a des personnes qui sont opprimées.
2. Savoir que nous pouvons faire quelque chose pour changer la situation oppressive.
3. Prendre l'action en coopération associative entre nous, à la fois comme tuteurs et apprenants pour nous libérer.

L'habilitation, c'est la prise en charge de leur propre vie par les femmes tout autant que pour les hommes : ils établissent leurs propres objectifs, acquièrent les compétences dont ils ont besoin, ont davantage confiance en eux, règlent leurs problèmes et apprennent l'autonomie. C'est à la fois un processus et un résultat.
Agence Canadienne de Développement International

Freire (1972) affirme que ce qu'il appelle « conscientisation » fait partie intégrante du processus d'habilitation. Selon Freire, la conscientisation est une démarche qui permet aux personnes de développer une prise de conscience critique, d'exposer mythes et idéologies qui freinent l'habilitation et d'agir selon une nouvelle sensibilisation qui leur est propre, afin d'atteindre la position qui leur revient dans un monde duquel elles ont été exclues. Par conséquent, la conscientisation et l'habilitation forment essentiellement une seule et même chose.

(Traduction libre)

Activité 2 Les activités de mon organisation : conscientisation et habilitation

Durée



1 h 30 min

Description



À l'**Activité 6** de l'**Unité 4**, vous avez identifié certaines pratiques exemplaires face à la problématique dans votre pays.

À l'**Activité 1**, la conscientisation a été définie comme étant « une démarche qui permet aux personnes de développer une prise de conscience critique, d'exposer mythes et idéologies qui freinent l'habilitation et d'agir selon une nouvelle sensibilisation qui leur est propre, afin d'atteindre la position qui leur revient dans un monde duquel elles ont été exclues. »

Pour cet exercice, travaillez dans les mêmes groupes et choisissez deux de vos pratiques afin de les examiner selon une perspective de conscientisation et d'habilitation.

Identifiez les pratiques que vous voulez analyser.

Pour chaque pratique, répondez aux questions de la **Fiche de travail 11**.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 11 : Processus de conscientisation

Les questions ci-après vous guideront dans votre analyse.

Question	Pratique 1	Pratique 2
1. L'activité ou pratique choisie peut-elle mener à une prise de conscience sur : a. la dimension des droits humains du problème ou de l'enjeu?		
2. L'activité permet-elle d'identifier des réponses alternatives ou innovantes au problème?		
3. Existe-t-il une évaluation critique des réponses potentielles?		
4. La pertinence des choix est-elle analysée avec le groupe cible?		
5. Le groupe cible reconnaît-il sa responsabilité et son influence dans la prise de décision et son impact éventuel?		

Unité 6

Visites des ONG

Journées 4 et 5



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les activités de conscientisation des ONG visitées.• Identifier les activités de conscientisation les plus efficaces et pertinentes pour votre travail dans vos pays respectifs.
Durée	1 ½ journée
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Préparation pour les visites des ONG 1 h2. Visites des ONG 1 journée3. Analyse des visites 1 h 40 min

Activités

Activité 1 Préparation pour les visites des ONG

Durée



1 h

Description



Ces visites sur le terrain ont pour but de vous :

1. Permettre de mieux situer les spécificités que vivent les « Petites Bonnes » dans un contexte marocain.
2. Enquérir des expériences, approches et analyses avec les ONG marocaines afin de partager et d'enrichir mutuellement vos pratiques.
3. Fournir l'occasion de pouvoir identifier la possibilité d'un réseautage entre les ONG marocaines et celles d'Afrique Subsaharienne.
4. Offrir une pause à mi-parcours du programme.

Utilisez la **Fiche de travail 12** pour dresser une liste des questions et des thèmes que vous aimeriez discuter avec les membres des ONG marocaines.

Fin de l'activité ●


Fin de la journée 4 ●

Fiche de travail 12 : Préparation pour les visites des ONG

Thèmes à considérer :

- Vos expériences personnelles
- Le genre
- Les besoins pratiques par rapport aux intérêts stratégiques
- L'approche fondée sur les besoins par rapport à l'approche fondée sur les droits
- Les valeurs et attitudes envers les « Petites Bonnes »
- L'utilisation des instruments internationaux, régionaux et nationaux dans les programmes des ONG
- Les pratiques exemplaires des ONG
- Le réseautage avec les ONG
- Autres :

Questions à poser :

Journée 5 	Compte rendu de la journée précédente (15 min)
---	---

Activité 2 Visites des ONG

Durée



1 journée

Description



Visites aux ONG marocaines qui entreprennent des programmes en vue d'améliorer la qualité de vie des « Petites Bonnes ».

Fin de l'activité ●

Activité 3 Analyse des visites

Durée



1 h 40 min

Description



À l'**Étape A**, vous allez travailler en groupe et analyser les visites des ONG en utilisant un cadre d'analyse suggéré.

À l'**Étape B**, vous allez résumer les conclusions de votre discussion sur une grande feuille. Choisissez un(e) porte-parole qui fera la présentation en plénière.

Étape A : Analyse des visites des ONG (30 min)

Cette activité se fait en petits groupes. Avec les membres de votre groupe, utilisez le cadre d'analyse suggéré sur la **Fiche de travail 13** pour analyser le travail des ONG que vous avez visitées. Préparez vos conclusions sur un tableau.

Étape B : Présentation des résultats (total 40 min, 10 min par groupe)

Résumez les conclusions de votre discussion sur le tableau. Choisissez un(e) porte-parole qui fera la présentation en plénière.

Étape C : Discussion en grand groupe (30 min)

L'animatrice ou l'animateur fait la synthèse des présentations et fait ressortir les éléments communs et distincts.

Fin de l'activité ●

Fin de la journée 5 ●

Fiche de travail 13 : Analyse des visites des ONG

Nom de l'ONG	Activité/Approches	Forces	Faiblesses	Résultats

Fiche de travail 13 (suite)

Nom de l'ONG	Activité/Approches	Forces	Faiblesses	Résultats

Unité 7

Conscientisation : processus et techniques


Journées 6 et 7







Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les capacités de planification de conscientisation pour promouvoir et défendre les droits des « Petites Bonnes ».• Explorer diverses techniques de sensibilisation et méthodes de communication appropriées aux groupes cibles.• Examiner diverses méthodes d'analyse et d'enquête relatives à la sensibilisation.• Analyser la praticabilité et l'efficacité d'un projet en termes de ressources, activités, résultats et échéancier.								
Durée	1 ½ journée								
Activités	<table><tr><td>1. Présentation : conscientisation en droits de la personne</td><td>1 h 30 min</td></tr><tr><td>2. Étapes d'un programme de sensibilisation</td><td>1 h 30 min</td></tr><tr><td>3. Messages de sensibilisation</td><td>3 h</td></tr><tr><td>4. Présentation et analyse des messages de sensibilisation</td><td>2 h</td></tr></table>	1. Présentation : conscientisation en droits de la personne	1 h 30 min	2. Étapes d'un programme de sensibilisation	1 h 30 min	3. Messages de sensibilisation	3 h	4. Présentation et analyse des messages de sensibilisation	2 h
1. Présentation : conscientisation en droits de la personne	1 h 30 min								
2. Étapes d'un programme de sensibilisation	1 h 30 min								
3. Messages de sensibilisation	3 h								
4. Présentation et analyse des messages de sensibilisation	2 h								

Nota : Dans les pages qui suivent, les mots conscientisation et sensibilisation ont la même signification.

Activités

Journée 6 	Compte rendu de la journée précédente (15 min)
--	--

Activité 1 Présentation : conscientisation en droits de la personne

Durée 	1 h 30 min
Description 	Cet exposé a pour but de vous introduire à la notion de conscientisation en droits humains et d'illustrer comment aborder la problématique des « Petites Bonnes » selon l'approche fondée sur les droits.
Notes 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> 

Activité 2 Étapes d'un programme de sensibilisation

Durée



1 h 30 min

Description



Étape A (20 min)

Ce travail se fait individuellement. Il s'agit de passer en revue les étapes pour développer un projet de sensibilisation.

Remplir la **Fiche de travail 14**. Ensuite, chacun partage ses réponses avec tout le groupe.

Étape B (1 h 10 min)

Ce travail se fait en petits groupes. Il s'agit de développer un plan pour un programme de sensibilisation sur la question des « Petites Bonnes ».

À partir de la situation décrite dans le cas en Kroumirie, Tunisie (voir **Fiche de référence 5**), décrivez les étapes de votre plan sur la **Fiche de travail 15**.

Consultez la **Fiche de référence 7** pour des exemples d'activités.

Présentez votre plan à tout le groupe.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 14 : Étapes d'un programme

Le tableau ci-dessous contient sept étapes à suivre lors du développement d'un programme de conscientisation. Déterminez un ordre logique pour ces étapes et numérotez-les de 1 à 7.

- Déterminer les activités**
- Déterminer les ressources nécessaires**
- Déterminer le but du programme et les objectifs**
- Identifier le groupe cible**
- Développer les outils de sensibilisation**
- Évaluer le programme**
- Analyser les besoins du groupe cible**

Fiche de référence 15 : Profil d'un programme de sensibilisation

PROGRAMME : La promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » en Kroumirie, Tunisie Voir les <i>Fiches de référence 3, 4 et 5.</i>	
Identification du problème	
Buts et objectifs du programme	
Analyse des besoins	
Quelles informations sont requises pour planifier votre programme?	Comment pouvez-vous obtenir ces informations?
<ul style="list-style-type: none">• Le groupe cible• Le contexte des droits des enfants• La logistique du programme• Les ressources disponibles• ...	<ul style="list-style-type: none">•••••

Fiche de référence 15 (suite)

PROGRAMME : La promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » en Kroumirie, Tunisie
Groupe cible <i>Profil du groupe cible</i>
Ressources
Activités
Évaluation

Fiche de référence 7 : Étapes d'un programme de sensibilisation

Identification d'un problème

L'idée d'un programme de conscientisation découle de la perception d'un problème. Une première phase exploratoire permet de confirmer cette perception, de déceler les besoins relatifs à ces problèmes et de dresser l'inventaire des solutions. La solution retenue s'énonce sous forme de stratégie et de but qui soutiendront le programme de conscientisation.

Étape	Contenu
But et objectifs	<p>Le but d'un programme de conscientisation est le grand « pourquoi ». Il doit répondre aux questions « Qui », « Quoi », « Quand » et « Comment ». Il amène l'idée d'un changement en partant de la situation actuelle pour aboutir, à l'aide d'actions coordonnées, aux résultats recherchés.</p> <p>Un objectif doit viser à l'acquisition par les participant(e)s de compétences et de connaissances précises ou encore, au changement d'un comportement précis.</p>
Groupe cible	<p>Le groupe cible se définit en fonction de sa profession, de son appartenance ethnique, de sa situation d'autorité par rapport à un autre groupe, de son âge, de son rôle social.</p>
Analyse des besoins	<p>L'analyse des besoins du groupe cible qui sont identifiés en termes de connaissances, de compétences et de comportements, mais aussi en fonction des ressources et de l'expertise qui lui sont accessibles. Ces besoins doivent être vérifiés afin de dépasser le stade des suppositions.</p>

Fiche de référence 7 (suite)

Étape	Contenu
Activités : Outils de sensibilisation	Les outils (ou techniques) de sensibilisation ou de conscientisation sont les procédés employés pour adéquatement faire le lien entre les objectifs du projet et les caractéristiques du groupe cible. Ces outils sont pour le participant parfois passifs : la présentation, l'exposé, la conférence, la pièce de théâtre, etc.; et parfois actifs : la démonstration, le jeu de rôles et la simulation, le remue-méninges, le débat, les groupes de discussion, etc.
Ressources	Les ressources requises pour le projet incluent le personnel nécessaire, le matériel requis, le temps d'entreprendre les activités et le budget. Le budget couvre toutes les étapes de la planification, celle de l'élaboration, de la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation du projet et son suivi. Le budget doit être défendable, plausible et proportionnel aux activités visées par le projet. La gestion du projet nécessite jusqu'à la fin une mise à jour régulière de la comptabilité.
Évaluation	<p>L'évaluation est le cycle continu par lequel les organisateurs d'un projet vérifient si la planification, le but et les objectifs, les activités et les résultats escomptés ont été réalisés. Le concept de l'évaluation repose sur la comparaison quantitative et qualitative avec une situation de départ, un point de repère préalablement vérifié. Les organisateurs du projet vérifient aussi la qualité de leur programme.</p> <p>Le choix des méthodes de collecte de l'information est capital pour la crédibilité de l'évaluation compte tenu des caractéristiques du groupe cible.</p> <p>L'évaluation ne se limite pas à la compilation de l'information recueillie, mais aboutit à une analyse d'incidence et d'efficacité du projet.</p>

Activité 3 Messages de sensibilisation

Durée



3 h

Description



En petits groupes, déterminez un message pour un projet de sensibilisation et développez une activité appropriée à sa diffusion.

Choisissez une activité qui peut être présentée ou démontrée dans une période de 20 à 30 minutes.

La présentation de chaque activité sera suivie d'une période de discussion de 20 minutes.

Utilisez le cas des « Petites Bonnes » en Krouminie, Tunisie (voir **Fiche de référence 5**). Élaborez l'activité sur la **Fiche de travail 16**.

Consultez les **Fiches de référence 8 et 9** pour des exemples d'activités.

Fin de l'activité ●

Fin de la journée 6 ●

Fiche de travail 16 : Développer un message de sensibilisation

Projet de sensibilisation : La promotion et la défense des droits des « Petites Bonnes » en Krouminie, Tunisie.

Questions à se poser :

- De quel aspect de la problématique traitera votre projet?
- Quel sera le groupe cible?
- Quel message voulez-vous transmettre?
- Quels résultats souhaitez-vous obtenir?
- Quel type d'activité serait le plus efficace pour transmettre votre message au groupe cible?

Description du **groupe cible** (Caractéristiques)

Décrivez votre activité

Type d'activité (Voir **Fiches de référence 8 et 9** pour des exemples)

Fiche de travail 16 (suite)

Contenu du **message**

Objectif

Ressources requises (Matériel, personnes, fonds)

Échéancier

Comment allez-vous mesurer les **résultats**?

Fiche de référence 8 : Techniques de sensibilisation

Comment définir le message :

- clair
- concis
- simple

Format	Techniques
Interactions directes :	<ul style="list-style-type: none">• conférences• ateliers publics• démonstrations publiques• interview semi-directive• groupes de discussion (« focus groups »)
Écrits :	<ul style="list-style-type: none">• pancartes• notes de presse• communiqués• macarons• rapports• études• publications d'ONG• affiches• annonces• lettres aux membres législatifs, à la presse
Électroniques :	<ul style="list-style-type: none">• radio• télévision• Internet• vidéos
Activités populaires/culturelles :	<ul style="list-style-type: none">• théâtre• chansons, musique, poèmes• danse

Fiche de référence 9 : Exemples de techniques de sensibilisation

Technique 1 : Créer des scénarios et des sketches

Partout dans le monde, on utilise des scénarios à contenu social comme outils de conscientisation et de changement. Ces scénarios sont habituellement rédigés et produits par des organismes donateurs et gouvernementaux. Mais plutôt que de livrer aux gens des histoires toutes faites, on peut offrir l'occasion et les moyens de créer ses propres histoires et donc d'exprimer ses propres aspirations et visions des choses. C'est cette approche que nous avons privilégiée.

Souvent, lorsque les gens inventent leurs propres histoires, refont surface des conflits cachés que jamais des données recueillies sur le terrain par des gens de l'extérieur n'auraient pu révéler. C'est lorsque les participant(e)s s'efforcent de trouver des solutions réalistes aux problèmes qu'ils abordent dans leurs scénarios qu'un apprentissage très enrichissant devient possible.

Technique 2 : Créer et monter une pièce de théâtre

On retrouve dans une pièce de théâtre des personnages, des dialogues, une mise en scène et des accessoires. Mais une pièce de théâtre ne se réduit pas à une confrontation entre deux personnages ou plus. Elle raconte un événement, une action en plusieurs scènes appelées actes.

Le premier acte présente les personnages et expose le problème. Dans les actes suivants, la tension monte jusqu'à ce que le conflit débouche sur une confrontation ouverte. Le dénouement peut être heureux ou non.

Il s'agit ici de préparer une pièce de théâtre illustrant les divers obstacles qui empêchent les « Petites Bonnes » d'améliorer leur situation. La pièce doit être intéressante. Il faut qu'à la fin de chaque scène, le public ait envie de savoir ce qui va se passer ensuite. Les personnages doivent être familiers pour que le public puisse s'identifier à eux. Il faut que le conflit et le dénouement soient réalistes, mais en même temps interpellent le public pour l'amener à changer ses perceptions.

Technique 3 : Les démarreurs de discussion

Les démarreurs de discussion ont pour but d'aider un groupe à discuter d'un sujet à partir d'une illustration, à en faire l'analyse et à établir un plan d'action.

La plupart des démarreurs de discussion présentent les caractéristiques suivantes :

- ils concernent des sujets importants pour la communauté
- les sujets peuvent être choisis par un ou plusieurs membres de la communauté
- l'illustration représente une situation familière dans la communauté
- l'illustration contient plusieurs instruments interreliés

- l'illustration montre habituellement des situations et non des solutions
- on peut les analyser ou les interpréter de plusieurs façons
- ils ne contiennent habituellement pas de texte

Voici quelques ponts importants à garder en mémoire lorsqu'on utilise des démarreurs de discussion :

- le démarreur de discussion devrait servir à lancer une discussion et non à suggérer des réponses
- assurez-vous que tous les membres de votre groupe peuvent voir et comprendre l'illustration
- posez le problème en demandant à chacun d'expliquer les commentaires que lui suggère le thème de l'illustration
- le but premier de la discussion est d'aider les membres du groupe à faire l'analyse des problèmes locaux et à déterminer les mesures à prendre pour les résoudre

Directives aux participant(e)s :

- décrivez ce que vous voyez dans l'illustration
- trouvez les rapports entre ce que montre l'illustration et vos vies personnelles
- décrivez les problèmes apparaissant dans l'illustration
- analysez ces problèmes
- proposez des solutions adaptées aux problèmes que vous avez notés
- pour terminer, prenez les mesures requises pour résoudre ces problèmes

Technique 4 : Les affiches

Dans les affiches, on met habituellement l'accent sur un message unique et explicite comme : « Lavez-vous les mains », « Faites vacciner votre enfant », « Éduquer votre fille ». La confection d'une affiche à simple message pourrait être le produit d'une discussion engagée au moyen d'un démarreur, une fois que les participant(e)s auraient découvert le problème. L'affiche peut aussi servir de rappel de la solution d'un problème. Comme les gens ne voient habituellement les affiches que de loin, dans les lieux publics, et y jettent un regard ne durant pas plus d'une fraction de seconde, le message doit être clair, éloquent et simple.

Il est préférable de concevoir des affiches verticales pour qu'elles occupent moins d'espace et soient plus visibles sur les poteaux ou les arbres.

Après avoir déterminé ce qu'allait représenter l'affiche, utilisez une feuille de papier pour tracer quelques croquis réduits qui expriment clairement le message que vous souhaitez transmettre. Si le message comporte un titre, prévoyez l'espace nécessaire pour le texte. Le titre devrait être clair et simple.

Effectuez un test auprès des autres participant(e)s pour voir s'ils comprennent le message. S'ils n'y parviennent pas, soyez assuré que votre groupe cible ne le

comprendra pas davantage. L'illustration doit demeurer simple et exempte d'éléments d'arrière-plan inutiles qui ne font qu'embrouiller le message.

Technique 5 : Les bandes dessinées éducatives

Les bandes dessinées sont très populaires et constituent un médium souple permettant de transmettre des messages éducatifs. En effet, la plupart des gens apprécient cette présentation visuelle d'une histoire accompagnée d'un texte. Les bandes dessinées permettent de montrer le « comment » et le « pourquoi » des choses au moyen d'un conte.

Technique 6 : Les cartes illustrées

Les cartes illustrées (appelées aussi cartes-clair) sont des cartes qui portent sur un sujet déterminé et qui présentent chacune une illustration différente. Vous pouvez les utiliser de diverses façons.

Vous pouvez vous en servir pour raconter une histoire à un groupe de personnes. Montrez-leur les cartes, une à une, au rythme de la progression du récit, et laissez-les ensuite échanger leurs impressions sur ce que vous leur avez raconté. Vous pouvez également remettre les cartes au groupe et lui demander de s'en servir pour inventer une histoire.

Vous pouvez fabriquer des cartes pour divers groupes d'apprenants. Ces derniers pourraient trier des cartes portant sur le droit de l'éducation d'une « Petite Bonne ».

Journée 7



Compte rendu de la journée précédente (15 min)

Activité 4 Présentation et analyse des messages de sensibilisation

Durée



2 h

Description



Chaque groupe dispose de 20 à 30 minutes pour présenter son activité. Chaque présentation sera suivie d'une période de discussion de 20 minutes.

Durant la présentation d'un groupe, les autres groupes devraient préparer leur évaluation /feedback de l'activité à l'aide de la **Fiche de travail 17** fournie à cette fin.

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 17 : Évaluation des activités de sensibilisation

Activité : _____

Information sur l'activité	Commentaires
Aspect de la problématique traitée	
Groupe cible	
Description de l'activité	
Le message Objectif Contenu Logistiques	
Comment les résultats seront mesurés	

Fiche de travail 17 (suite)

Activité : _____

Information sur l'activité	Commentaires
Aspect de la problématique traitée	
Groupe cible	
Description de l'activité	
Le message Objectif Contenu Logistiques	
Comment les résultats seront mesurés	

Unité 8

Planifier, réaliser et évaluer un projet de conscientisation

Journée 7



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer, pour chaque pays représenté, un mini-projet de conscientisation qui répondra à l'amélioration d'un aspect de la situation des « Petites Bonnes ».• Développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la problématique.
Durée	5 h
Activités	<ol style="list-style-type: none">1. Détermination d'une direction 1 h 30 min2. Évaluation du mini-projet : Résultats et indicateurs 30 min3. Précision de votre mini-projet 3 h

Activités

Activité 1 Détermination d'une direction

Durée



1 h 30 min

Description



L'éducation est essentielle à la promotion et à la protection des droits des « Petites Bonnes ». Un but de ce programme est de concevoir, organiser et conduire des activités d'éducation aux droits de la personne afin de promouvoir et défendre les droits des « Petites Bonnes ». Le mini-projet que vous allez développer et réaliser vous permettra de partager vos expériences avec d'autres ONG, d'enrichir vos pratiques et de faciliter les activités de réseautage et de partenariat.

Pendant toute la durée de cet atelier, vous avez eu l'occasion de partager votre travail avec d'autres à des fins de commentaires et de révision.

Points importants pour la conception de votre mini-projet :

1. Votre mini-projet doit correspondre à la mission, au but et aux objectifs de vos organisations.
2. Le mini-projet doit tenir compte des capacités de votre organisation ; autrement dit, votre organisation doit posséder les ressources humaines et financières voulues pour mettre en œuvre le plan.
3. Votre mini-projet doit avoir :
 - un but clair
 - un calendrier de mise en œuvre raisonnable
 - des activités et un résultat clairement définis
 - des idées sur la façon d'évaluer le résultat



Activité 1 Détermination d'une direction (suite)

Description



Afin de déterminer une direction pour votre plan, vous devez d'abord avoir une idée précise du but et des objectifs de votre mini-projet.

À l'**Étape A**, vous allez développer une analyse des capacités de vos organisations.

À l'**Étape B**, vous allez déterminer le but de votre projet.

À l'**Étape C**, les groupes échangeront leurs résultats.

Étape A : Analyse FFOM (30 min)

Les questions ci-dessous vous aideront à évaluer la capacité de vos organisations d'entreprendre votre mini-projet.

Utilisez une analyse **FFOM** (**F**orces, **F**aiblesses, **O**ccasions, **M**enaces) pour déterminer le degré actuel de conscientisation de votre organisation. Répondez aux questions dans le quadrant correspondant à la **Fiche de travail 18**.

1. Quelles sont les **Forces** internes de vos organisations en ce qui trait à la conscientisation?
2. Quelles sont les **Faiblesses** internes de vos organisation en ce qui trait à la conscientisation?
3. Quelles sont les **Occasions** extérieures qui s'offrent à vos organisations en ce qui trait à la conscientisation?
4. Quelles sont les **Menaces** extérieures qui pèsent sur vos organisations en ce qui a trait à la conscientisation?



Fiche de travail 18 : Analyse FFOM

FORCES internes

FAIBLESSES internes

OCCASIONS extérieures

MENACES extérieures

Adapté de S. Williams, The Oxfam Gender Training Manual, Oxfam, 1994.

Fiche de travail 19 : Détermination d'un but pour votre mini-projet

En fonction de l'analyse de vos organisations que vous venez de terminer, déterminez quelques directions que pourrait emprunter votre mini-projet.

Quelle que soit votre décision, vous devez tenir compte de la façon dont votre mini-projet consolidera la capacité de vos organisations quant à la conscientisation.

Écrivez quelques-unes de vos idées en vue de déterminer le but de votre mini-projet.

Activité 2 Évaluation du mini-projet : Résultats et indicateurs

Durée



30 min

Description



Présentation et discussion sur les résultats et les indicateurs.
L'animatrice ou l'animateur mène une discussion sur les résultats et les indicateurs.

Voir les **Fiches de référence 10 et 11.**

Notes



Fin de l'activité ●

Fiche de référence 10 : Résultats

Sources :

Atelier sur les droits de l'enfant, pour le personnel de l'ACDI : Manuel du participant. UNICEF Canada, 2001.

Atelier de formation : Initiation à la gestion axée sur les résultats. C.A.C. International, janvier 2000.

Guide de la GR sur l'établissement de chaînes de résultats. Direction de la gestion axée sur les résultats. Agence canadienne de développement international. Décembre 2000.

Communication de Clarence Schubert, Section CEDC de l'UNICEF, au colloque mondial du Canada sur l'UNICEF Toronto (Ontario), Canada, 10-12 septembre 1996.

Un résultat est un changement descriptible ou mesurable occasionné par une relation de cause à effet.

Le résultat doit être :

- spécifique (qui précise l'objet du changement, le groupe cible, la région, etc.)
- mesurable (que l'on peut mesurer par des indicateurs)
- atteignable (que l'on peut atteindre de façon réaliste dans un temps donné)
- pertinent (qui répond au besoin identifié)

L'énoncé de résultat doit exprimer le changement réel dans le développement humain, soit :

- une amélioration (des conditions de santé)
- une augmentation (des revenus d'un groupe donné)
- un accroissement (du produit national brut)
- un renforcement (des capacités des ONG locales)
- une hausse (du niveau de scolarisation des filles)
- une réduction (du taux de mortalité infantile)
- ou une transformation dans les comportements, attitudes et pratiques (Adoption de méthodes de planification familiale par les femmes et acceptation par les hommes d'une pratique d'espacement des naissances)

Le résultat de votre plan peut être l'introduction de changements :

- dans les connaissances
- dans les attitudes
- dans la pratique ou le comportement professionnel
- dans le degré d'engagement
- dans les politiques et les lois

Fiche de référence 10 (suite)

Par exemple :

Si le but de votre plan est de changer les connaissances, vous devez tenir compte de ce qui suit :

- À quels changements pouvez-vous vous attendre?
- De façon réaliste, combien de personnes acquerront de nouvelles connaissances?
- À votre avis, comment les gens utiliseront-ils les connaissances acquises?

Dans la conception de votre plan, pensez à la façon dont le résultat sera évalué ou mesuré. Vous devez tenir compte de ce qui suit :

- Un résultat concret peut-il être atteint dans des délais raisonnables?
- Le plan est-il techniquement réalisable?
- Est-il politiquement viable?
- Quels instruments utiliserez-vous pour mesurer le succès du plan?

Fiche de référence 11 : Indicateurs

Sources : Atelier sur les droits de l'enfant, pour le personnel de l'ACDI : Manuel du participant. UNICEF Canada, 2001.
Communication de Clarence Schubert, Section CEDC de l'UNICEF, au colloque mondial du Canada sur l'UNICEF Toronto (Ontario), Canada, 10-12 septembre 1996.

Un indicateur, c'est une indication, une mesure, un chiffre, un fait, une opinion ou une perception qui aide à quantifier les progrès accomplis vers les résultats attendus. Les indicateurs tant **quantitatifs** que **qualitatifs** sont des outils précieux pour évaluer les résultats. Ces deux catégories d'indicateurs sont complémentaires et peuvent servir à contrevalider l'autre indicateur ou à révéler les problèmes qu'il pose.

Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs **qualitatifs** représentent des jugements et des perceptions à propos d'un sujet ou d'une situation. Ils proviennent habituellement de sources comme des audiences publiques, des sondages d'attitudes et l'observation de participants. S'ils sont bien définis, les indicateurs qualitatifs peuvent jouer un rôle important pour repérer des contraintes et des obstacles à la réussite qui ne seraient autrement pas apparents.

Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs sont des mesures de quantité, comme les pourcentages de filles scolarisées par rapport aux garçons ou la variation des taux de mortalité infantile. On tire en général les indicateurs quantitatifs de sondages et de collectes de données plus structurés.

Un élément capital de l'élaboration d'indicateurs relatifs aux droits de l'enfant consiste à examiner le sens particulier ou « l'essence » des articles des conventions relatives aux droits des enfants. Il est difficile d'élaborer un outil de mesure pour un article donné si on ne comprend pas parfaitement l'aspect de l'article qu'on veut mesurer. Pour interpréter chaque article, on doit d'abord extraire les phrases et concepts clés de la description de l'article puis formuler les questions implicites. C'est ce que nous avons fait dans l'exercice précédent. Nous décrivons ci-dessous la marche à suivre pour passer de cette analyse à l'élaboration d'indicateurs et à la détermination subséquente des données nécessaires; suit un tableau énumérant des indicateurs potentiels et des sources de données.

1. Analyse du sens ou de l'essence d'articles donnés de la CDE, notamment les questions clés auxquelles le projet cherche à répondre.
2. Détermination des résultats souhaités découlant de l'exécution du projet.
3. Élaboration ou description des indicateurs qui se rattachent aux résultats souhaités.
4. Spécification des données ou des études nécessaires pour chaque indicateur, ainsi que la validité des données disponibles et la possibilité de collecter l'information nécessaire.

Fiche de référence 11 (suite) : Indicateurs fondamentaux possibles pour surveiller les droits de l'enfant

N°	Contenu de l'article	Description de l'indicateur	Âge	Source des données
2	Droit à la non-discrimination selon le sexe, l'origine ethnique, la race, la religion ou l'appartenance à un groupe culturel	Différences statistiquement significatives des indicateurs selon le sexe, l'origine ethnique, la race, la religion ou l'appartenance à un groupe culturel	0-18	Données ventilées selon le sexe et le groupe pour d'autres indicateurs
6	Droit à la vie	Taux de mortalité avant 5 ans	0-5	Statistiques de l'état civil
7 8	Droit au nom et à la nationalité et droit de préserver son identité	Pourcentage des enfants officiellement enregistrés à la naissance	0-1	Enregistrement de la naissance
9 10	Droit de ne pas être séparé de sa famille	Pourcentage des enfants ne vivant pas dans leur famille	0-10	Orphelinats et services sociaux
12 13 14 15 16 40	Droit à la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, d'association et d'accès à la justice	Existence de cours distinctes et de procédures spéciales pour l'audition d'enfants aux prises avec la loi ou avec les responsables scolaires ou d'autres autorités	0-18	Examen des lois et des procédures des tribunaux, de la police, des écoles et des services sociaux
24	Droit à une alimentation saine, à l'eau potable, à des services sanitaires et à des services de santé	Pourcentage d'enfants ayant reçu tous leurs vaccins Pourcentage d'enfants ayant une insuffisance de poids moyenne à sévère pour leur âge	0-1 0-5	Statistiques de la santé et enquêtes par sondages
28 29	Droit à l'enseignement gratuit et obligatoire et accès à l'enseignement secondaire	Taux net d'inscription à l'enseignement primaire Taux net d'inscription à l'enseignement secondaire	5-10 10-15	Recensement et statistiques scolaires
18 27	Droit à un niveau de vie suffisant et au soutien familial	Pourcentage d'enfants vivant dans des familles sous le seuil de la pauvreté ou ne vivant pas dans leurs familles	0-18	Sondages et services sociaux
23	Droit des enfants handicapés à des services spéciaux et à des soins leur permettant de mener une vie pleine et décente	Pourcentage d'enfants handicapés recevant des services spéciaux	0-18	Sondages et services sociaux
32	Droit à la protection contre l'exploitation économique	Pourcentage des enfants de moins de 15 ans travaillant à temps plein	10-15	Statistiques, sondages, études sur la main-d'œuvre
34	Droit à la protection contre la violence et l'exploitation sexuelles	Pourcentage d'enfants se livrant à la prostitution ou victimes de violence sexuelle	0-18	Études et rapports
38 39	Droit à une protection spéciale en cas de conflits armés	Pourcentage d'enfants dans les régions aux prises avec des conflits armés	0-18	Études et rapports

Activité 3 Précision de votre mini-projet

Durée



1 h 30 min

Description



Vous allez maintenant préciser et finaliser votre mini-projet.

Utilisez la **Fiche de travail 20** pour préparer votre mini-projet. Chaque groupe devra transférer le contenu de sa **Fiche de travail 20** sur une grande feuille afin de le présenter au grand groupe lors de l'Unité 9.

Fin de l'activité ●

Fin de la journée 7 ●

Fiche de travail 20 : Guide d'élaboration du mini-projet

Étape	Points de repère	Votre mini-projet
But de votre plan?	Quel est le but de votre mini-projet?	
Pourquoi le plan est-il nécessaire?	Besoins? Changements nécessaires en matière de : <ul style="list-style-type: none">○ Connaissances○ Attitude/motivation○ Pratique ou comportement professionnel○ Politiques ou lois○ Autres	

Fiche de travail 20 (suite)

Étape	Points de repère	Votre mini-projet
Qui est l'audience cible?	Profil : <ul style="list-style-type: none">○ Occupation○ Âge moyen○ Sexe○ Niveau d'instruction○ Autres○ Questions ou problèmes connexes○ Autres faits importants	
Quels types d'activités devrez-vous utiliser pour atteindre votre but et vos objectifs?	Contenu et méthodes?	

Fiche de travail 20 (suite)

Étape	Points de repère	Votre mini-projet
Quand? et Jusqu'à quand? Avec quelles ressources?	Calendrier Établissez un calendrier : nombre de jours? nombre d'heures par jour? Le calendrier est-il réaliste compte tenu du matériel que nous avons l'intention de couvrir? Ressources Quel personnel est nécessaire pour réaliser le projet? Quel est le matériel requis pour entreprendre les activités?	

Fiche de travail 20 (suite)

Étapes	Points de repère	Votre mini-projet
<p>Quels résultats prévoyez-vous?</p>	<p>Résultats</p> <p>Déterminez les résultats à court terme (extrants), moyen terme (effets), et long terme (impact).</p> <p>Quels seront les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) de vos résultats?</p>	

Fiche de travail 20 (suite)

Étapes	Points de repère	Votre mini-projet
Comment le succès sera-t-il mesuré?	Évaluation et suivi Déterminez des mécanismes d'évaluation appropriés. Déterminez des mécanismes de promotion pour les activités de suivi.	

Unité 9


Présentation des mini-projets

Journée 8






Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les mini-projets de chaque pays.• Préparer un budget du mini-projet.• Concrétiser les rôles et responsabilités des participant(e)s dans leurs mini-projets.						
Durée	3 h						
Activités	<table><tr><td>1. Présentations des mini-projets</td><td>1 h 30 min</td></tr><tr><td>2. Budget</td><td>1 h</td></tr><tr><td>3. Concrétisation des rôles et responsabilités</td><td>1 h</td></tr></table>	1. Présentations des mini-projets	1 h 30 min	2. Budget	1 h	3. Concrétisation des rôles et responsabilités	1 h
1. Présentations des mini-projets	1 h 30 min						
2. Budget	1 h						
3. Concrétisation des rôles et responsabilités	1 h						

Activités

Journée 8 	Compte rendu de la journée précédente (15 min)
--	--

Activité 1 Présentation des mini-projets

Durée 	1 h
Description 	<p>Chaque groupe choisi un(e) porte-parole qui fera la présentation.</p> <p>Présentations des mini-projets (1 h total, 20 min par groupe) Chaque groupe présente leur mini-projet devant l'ensemble des participant(e)s à tour de rôle sous la direction de l'animatrice ou l'animateur.</p>
Notes 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Fin de l'activité ●

Fiche de travail 21 : Budget annuel

Catégorie	2002			2003
	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1
1.				
2.				
3.				
4.				
TOTAL				

Fiche de travail 22 : Budget pour une activité

Catégorie	Coût unitaire	Nombre d'unités	Total
1.			
2.			
3.			
4.			
TOTAL			

Unité 10

Évaluation de l'atelier

Journée 8



Activité

Activité 1 Évaluation de l'atelier et conclusion

Objectif

- Évaluer l'atelier.

Durée

30 min



Description

L'animatrice ou l'animateur vous donnera une évaluation de l'atelier.



Fin de l'activité ●

Fin de l'atelier.

Références

Agence canadienne de développement international. (1996). Examen du rendement dans le domaine de l'IFD/ÉS : Études des pratiques exemplaires ACDI. Hull, QC, Canada : ACDI.

Agence canadienne de développement international. (2000). Atelier de formation : Initiation à la gestion axée sur les résultats. Ottawa, ON, Canada : C.A.C. International.

Agence canadienne de développement international. (2000). Guide de la GR sur l'établissement de chaînes de résultats. Hull, QC, Canada : ACDI, Direction de la gestion axée sur les résultats.

Ben Brik, T. et Williams, D. Petites bonnes : un métier, un marché. http://www.francophonie.org/syfia/110_11.html.

Flowers, N. (2000). The Human Rights Education Handbook: Effective Practices for Learning, Action, and Change. Minneapolis, MN: University of Minnesota.

Freire, P. (1998). Pedagogy of Freedom: Ethics, Democracy, and Freedom. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield Publishers.

Ravindran, D. J. (1998). Human Rights Praxis: A Resource Book for Study, Action and Reflection. Bangkok, Thailand: The Asia Forum for Human Rights and Development.

Schubert, C. (1996). Communication de Clarence Schubert, Section CEDC de l'UNICEF, au colloque mondial du Canada sur l'UNICEF Toronto (Ontario), Canada, 10-12 septembre 1996.

SurrIDGE, M. (1991). Communications Skills and Adult Learning Training Manual. CIDT, University of Wolverhampton.

UNICEF Canada. (2001). Atelier sur les droits de l'enfant, pour le personnel de l'ACDI : Manuel du participant. UNICEF Canada.

Union européenne en ligne, Emplois et affaires sociales. Site Internet : http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/gender/gender_fr.pdf.